LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE A L'ECOLE

MANUEL PRATIQUE DE CIRCULATION

AU SERVICE DE L'EDUCATION SCOLAIRE

TOME I LE PIETON . LE CYCLISTE



COURBEVOIE
(92 - HAUTS-DE-SEINE)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE — 26 rue d'Enghien, Paris-10°



Préface

de Monsieur Charles DEPREZ

Maire de COURBEVOIE

Mes Chers Enfants,

Quel est celui d'entre vous qui ne s'intéresse à l'Automobile, qui ne brûle du désir d'atteindre l'âge qui lui permettra d'avoir le droit d'en conduire une et de goûter aux joies de la vitesse !

Mais pour devenir un excellent conducteur, il faut d'abord être un parfait piéton et connaître les règles chaque jour plus nombreuses qui président à la circulation des véhicules à moteur. J'entends par là toutes ces bicyclettes à moteur, tous ces scooters qui, avec l'automobile sont l'objet de vos vœux

Au moment où vous commencez vos premiers pas dans la vie, il est pour moi un impérieux devoir, celui de vous rappeler que chaque jour, l'imprudence, l'inattention, l'inobservation de ces règles de la circulation, provoquent un nombre considérable d'accidents souvent mortels et toujours néfastes pour ceux qui en sont les victimes.

Des infirmités que l'on supporte tout au long de sa vie sont trop souvent la rançon du progrès mécanique et je ne voudrais pas que vous soyez blessé dans un accident stupide qui pourrait bouleverser votre existence toute entière.

La circulation est de plus en plus intense et les risques de plus en plus grands pour chacun d'entre nous.

Aussi ne puis-je que vous conseiller d'étudier avec soin et d'apprendre même toutes les indications contenues dans ce petit **Guide Pratique de la Circulation.** Il sera votre sauvegarde.

Charles DEPREZ, Maire de Courbevoie

MANUEL PRATIQUE DE CIRCULATION

AU SERVICE DE L'ÉDUCATION SCOLAIRE

TOME I

1re PARTIE : LE PIÉTON

COURS ELEMENTAIRES - CLASSES DE 10e ET 9e
DES LYCEES ET COLLEGES

2ème PARTIE

LE CYCLISTE - LE CONDUCTEUR DE TROUPEAUX

COURS MOYENS - CLASSES DE 8e ET 7e
DES LYCEES ET COLLEGES

Ce livret peut encore être utilisé dans son ensemble pour les classes de fin d'études et de 6e des lycées et Collèges et cours complémentaires

Manuel conforme au décret du 28 novembre 1958

Rédigé par LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ASSOCIATION NATIONALE
26, RUE D'ENGHIEN, PARIS (10e)

Dessins de PRIEUR



Vous entendez souvent parler des « Usagers de la route ». Savez-vous que tout comme vos parents vous en faites partie. Vous n'avez pas encore le droit de conduire une automobile mais cela viendra, soyez patients. En attendant de conduire apprenez déjà à vous bien conduire. Pour cela il faut savoir ce qu'est une rue, une route, la circulation.

Nous allons vous y aider, vous verrez comme c'est facile et amusant.

Première partie — LES PIÉTONS

1re Leçon

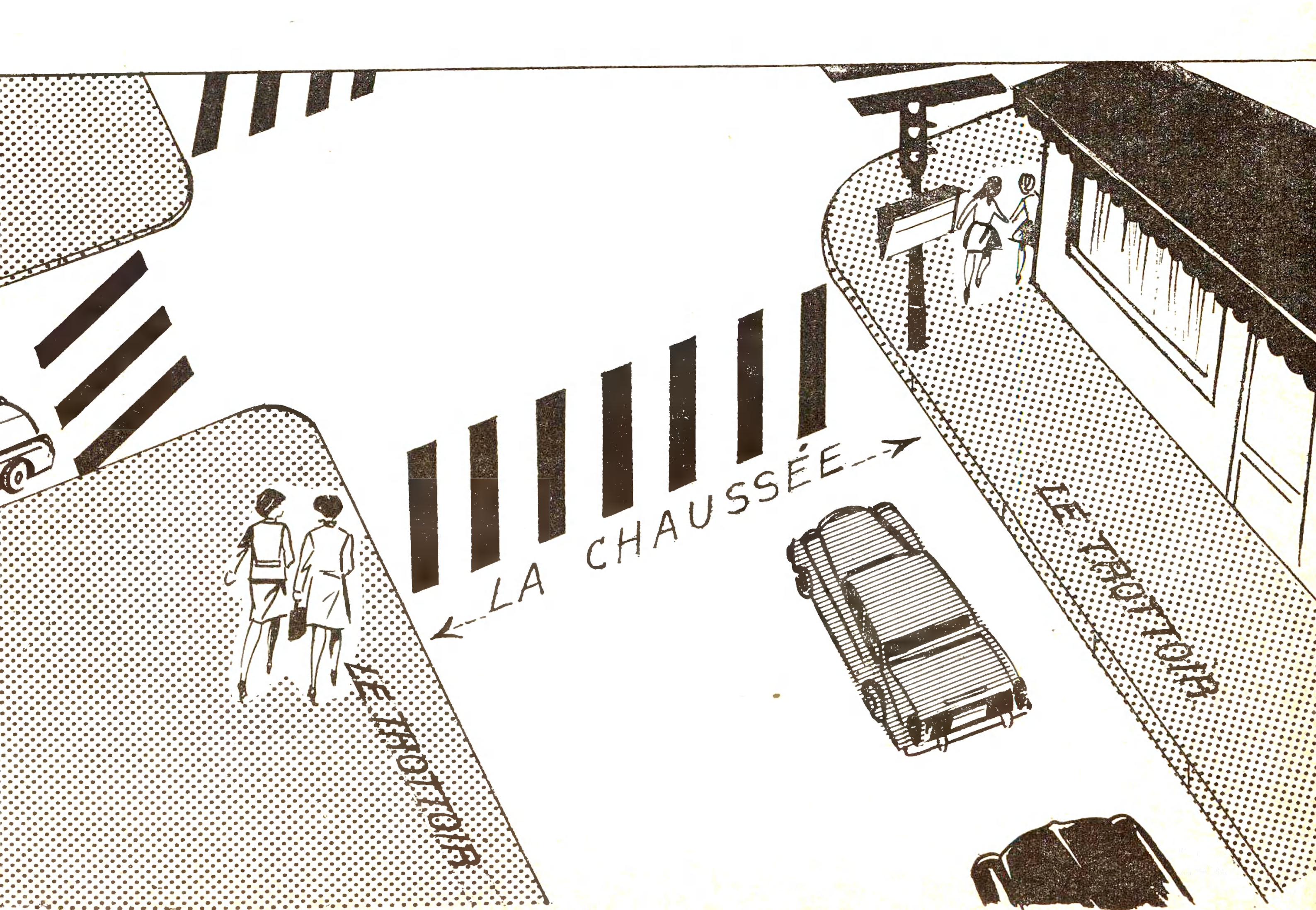
En ville

LA RUE - LES TROTTOIRS

Quand vous sortez de chez vous pour aller à l'école, vous êtes dans la rue. Vous remarquez alors que celle-ci se divise en deux parties bien distinctes.

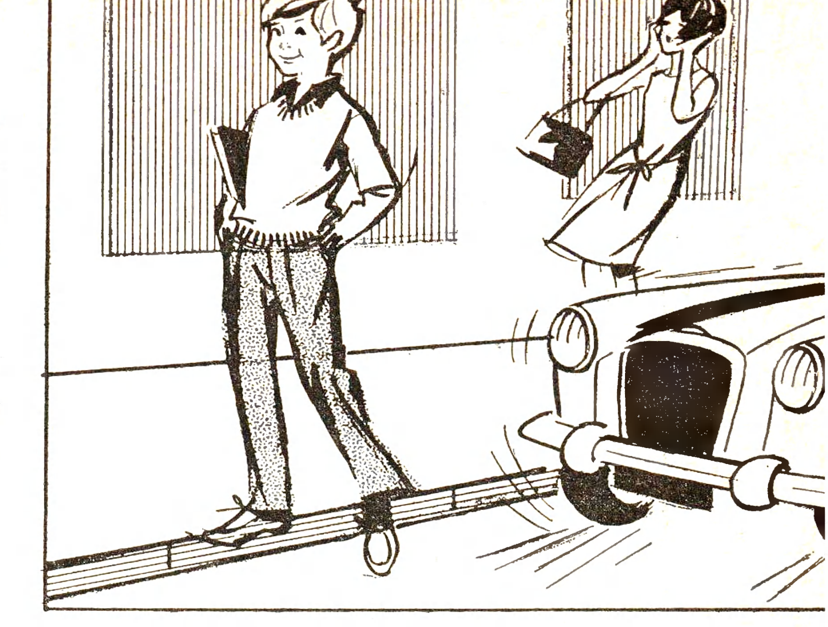
LA CHAUSSEE : c'est là où circulent les automobiles, les camions, les motocyclettes et les bicyclettes. S'ils ne se heurtent pas, c'est parce que chacun respecte : le Code de la Route. Vous devez en faire autant.

LE TROTTOIR : c'est votre domaine, il est réservé aux piétons. Toutefois, ce n'est pas un terrain de jeux, vous devez y marcher raisonnablement. En courant et en vous faufilant, vous risquez de causer un accident à un autre piéton, ou encore de ne pas voir une voiture qui sortirait d'une porte cochère ou d'un garage. En principe, elle s'arrêtera pour vous laissez passer, mais si vous surgissiez brusquement, son chauffeur ne pourrait pas vous voir.



Restez bien sur le trottoir, ne faites pas d'équilibre sur sa bordure, vous pourriez tomber ou vous faire accrocher par une voiture et écraser.

Vous n'avez le droit de descendre sur la chaussée que pour la traverser comme vous l'apprendrez dans une autre leçon.



QUESTIONS : 1. Que voit-on circuler sur la chaussée ?
2. Comment devez-vous marcher sur le trottoir ?

2e Leçon — Jeux interdits

N'oubliez pas que dans une rue le trottoir est au piéton et la chaussée aux véhicules.

NE STATIONNEZ PAS SUR LA CHAUSSEE, NE L'ENVAHISSEZ PAS. Même les jeux simples peuvent être dangereux. Ce garçon qui siffle, par exemple, a fait freiner brusquement la voiture. Il aurait pu provoquer un accident. Voyez comme vous pouvez être dangereux !

NE JOUEZ JAMAIS DANS LA RUE.

Ne jouez pas au ballon même sur les trottoirs. Si votre ballon vous échappait, vous pourriez vous faire renverser en voulant le rattraper et, en rebondissant il pourrait encore faire tomber un cycliste.

Vous aimez les patins à roulettes ? D'accord ! Mais ne les utilisez pas sur le trottoir : vous pourriez blesser un piéton et en quittant le trottoir vous risquez fort de vous faire blesser vous-même.

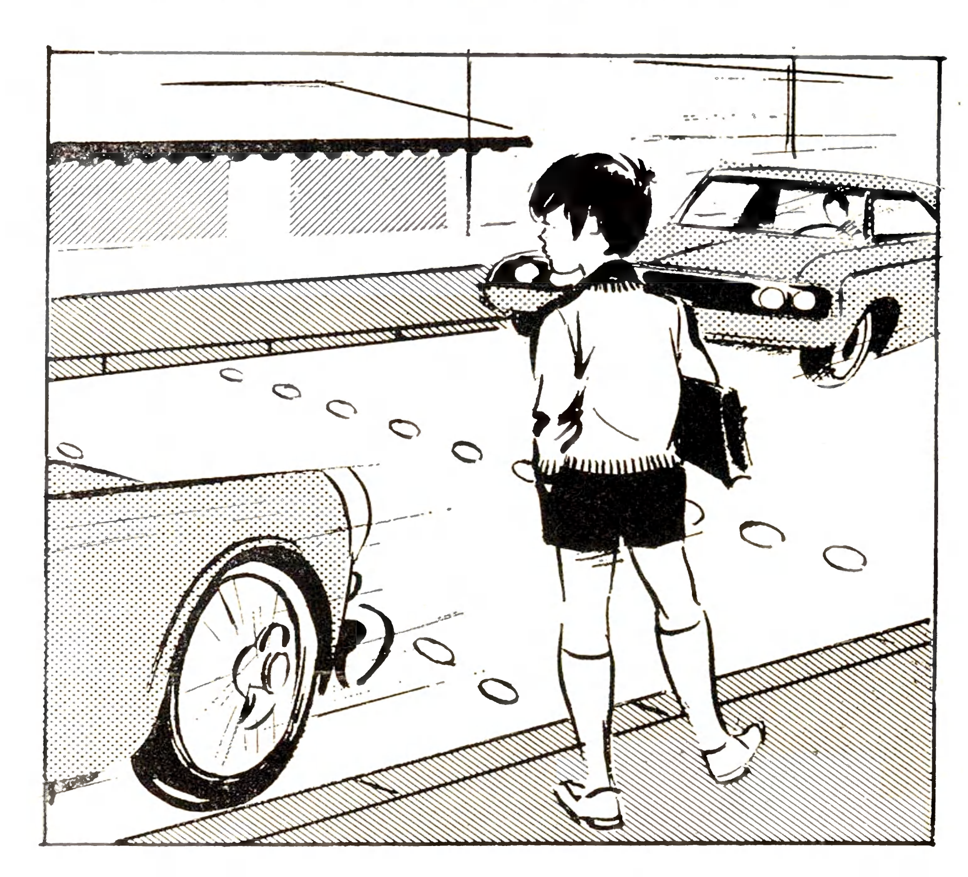
QUESTIONS : 1. Où est-il interdit de jouer ?
2. Pourquoi est-il interdit de jouer dans la rue ?

Pour bien traverser la chaussée

Il ne faut pas traverser n'importe où, mais seulement, sauf exception, là ou les rues se croisent.

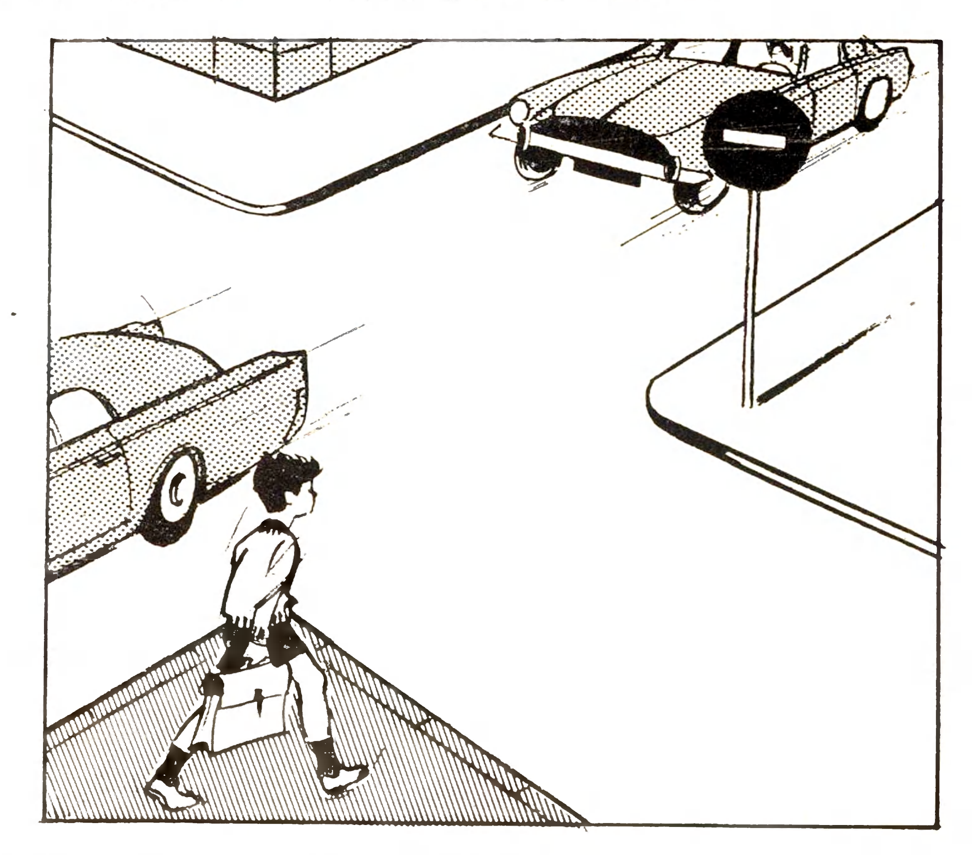
Et puis, il ne faut pas oublier que c'est d'abord à gauche qu'arrivent les voitures.

Avant de traverser, regardez à gauche, puis à droite, avant de vous engager.



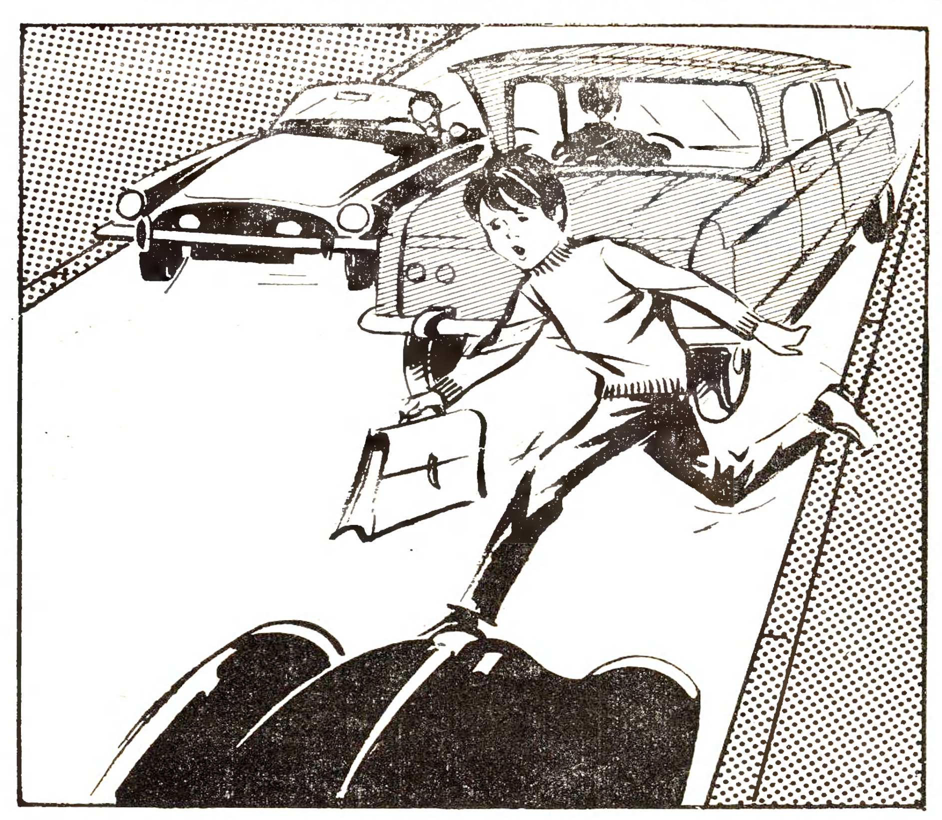
REGARDEZ A GAUCHE PUIS A DROITE...

Mais il peut arriver que vous ayez à traverser une rue à sens unique. Vous la reconnaîtrez au panneau et parce que toutes les voitures rouleront et stationneront dans le même sens. Dans ce cas vous regarderez toujours dans la même direction puisque toutes les voitures ne pourront venir que de derrière le panneau.



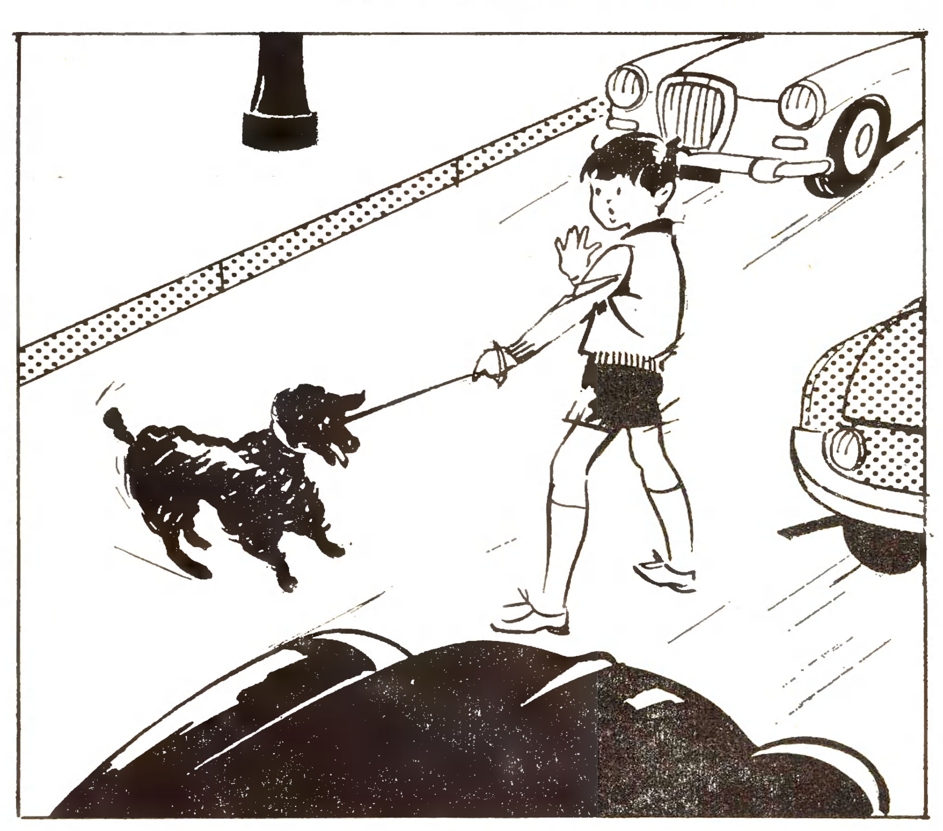
...SAUF DANS LES SENS UNIQUES

NE DEBOUCHEZ JAMAIS ENTRE DEUX VOITURES



En effet, il n'est pas suffisant que vous ayez vu les voitures, il ne faut pas non plus surprendre leur conducteur.

MARCHEZ TOUJOURS NORMALEMENT ET SURTOUT NE JOUEZ PAS EN TRAVERSANT



Ne courez pas, n'hésitez pas, ne reculez pas, ne vous laissez pas distraire même si vous ne vous faisiez pas écraser, vous pourriez être la cause d'un accident.

Vous ne voudriez pas que quelqu'un se fasse mal pour vous, vous n'êtes pas si méchant, alors...

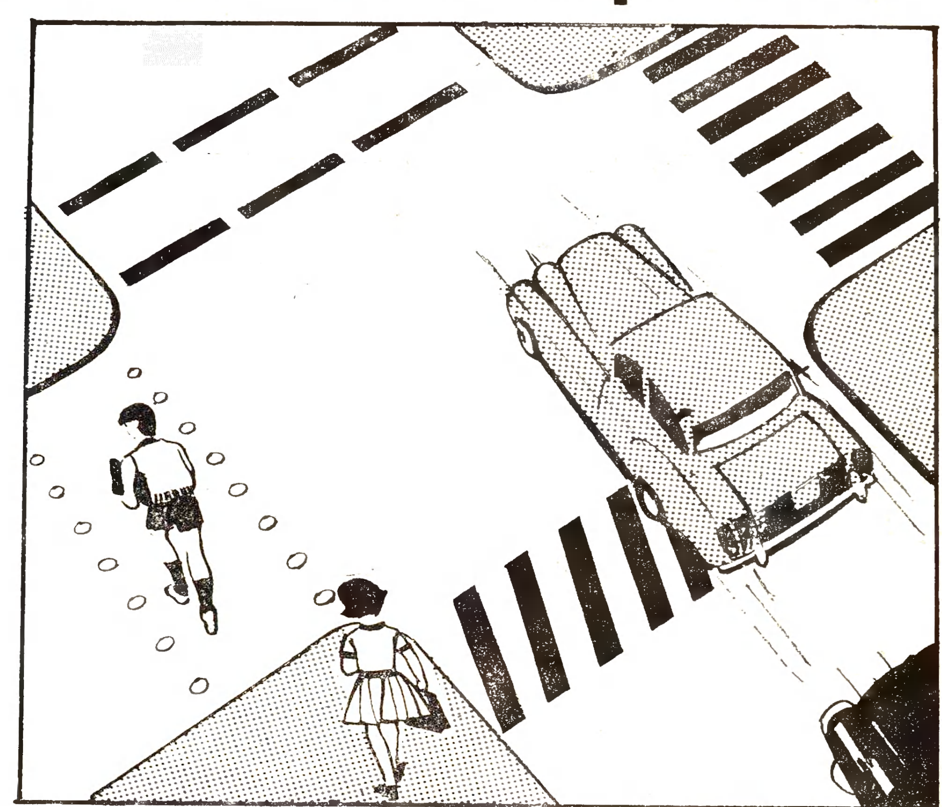
QUESTIONS : 1. Que devez-vous faire avant de traverser la chaussée ? 2. Dans une rue à sens unique, d'où viennent les voitures par rapport au panneau ? 3. Comment devez-vous traverser la chaussée ?

4e Leçon

Les passages réservés aux piétons

Qu'ils soient à clous ou à bandes peintes, c'est la même chose.

Lorsqu'ils existent, vous devez obligatoirement les utiliser même si cela vous oblige à faire un détour.

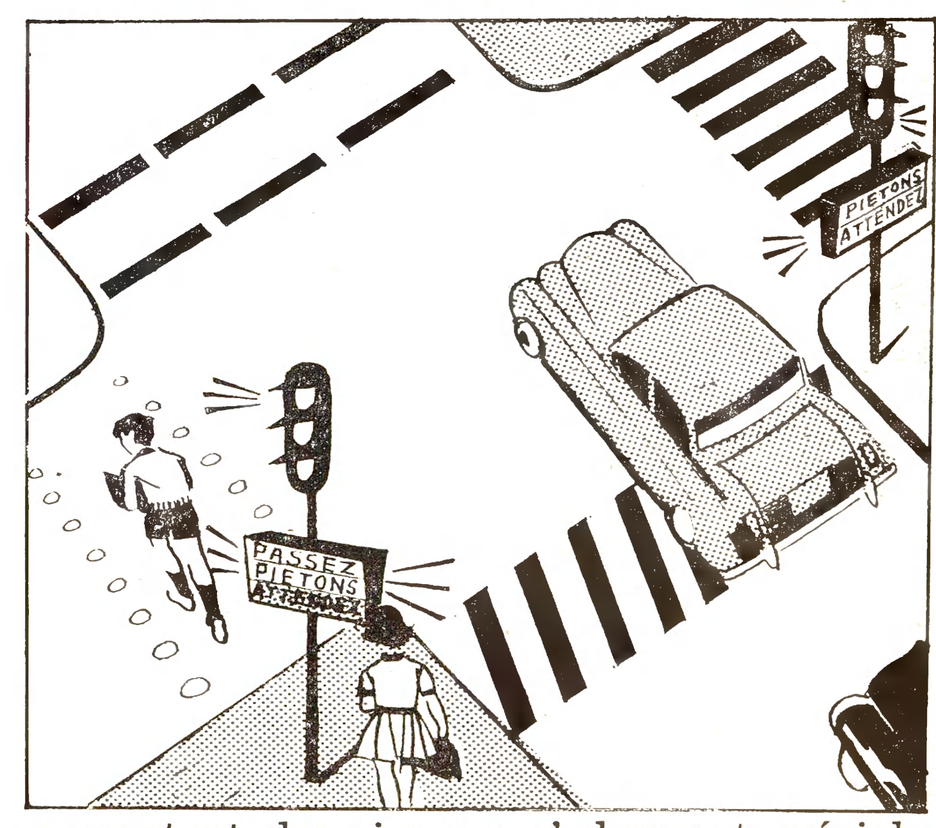


RESPECTEZ BIEN LES SIGNAUX LUMINEUX POUR PIETONS

Vous pourrez remarquer à certains carrefours des feux de signalisation.

Apprenez à les lire. Ils ont trois couleurs : vert en bas, jaune au milieu, rouge en **haut**.

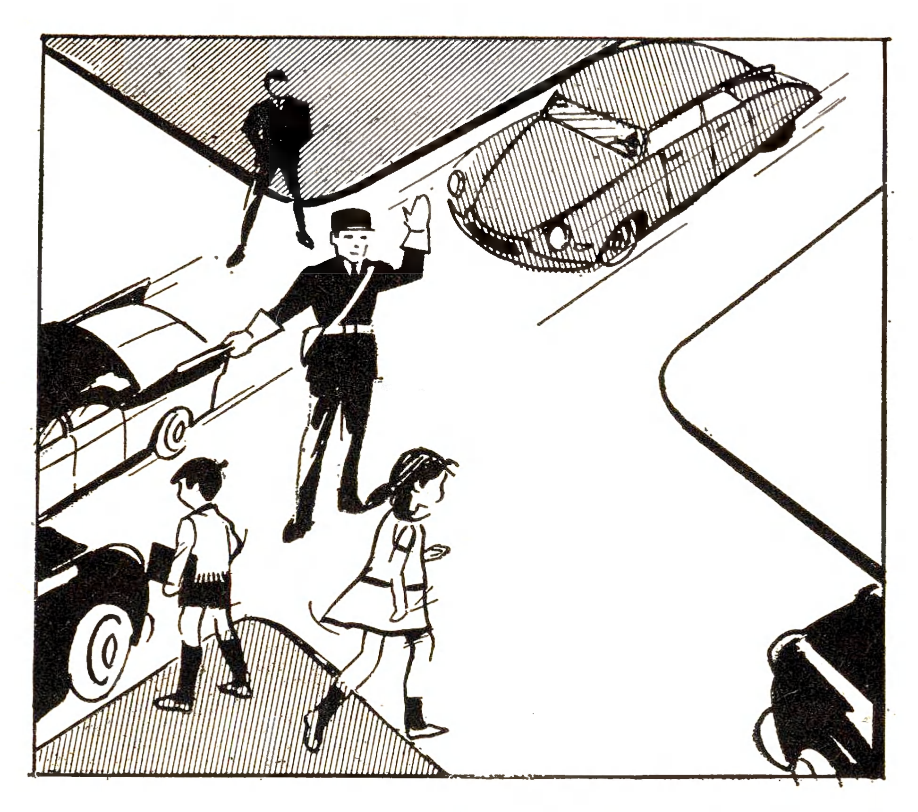
Le feu rouge arrête les voitures, vous **pouvez alors traverser**.



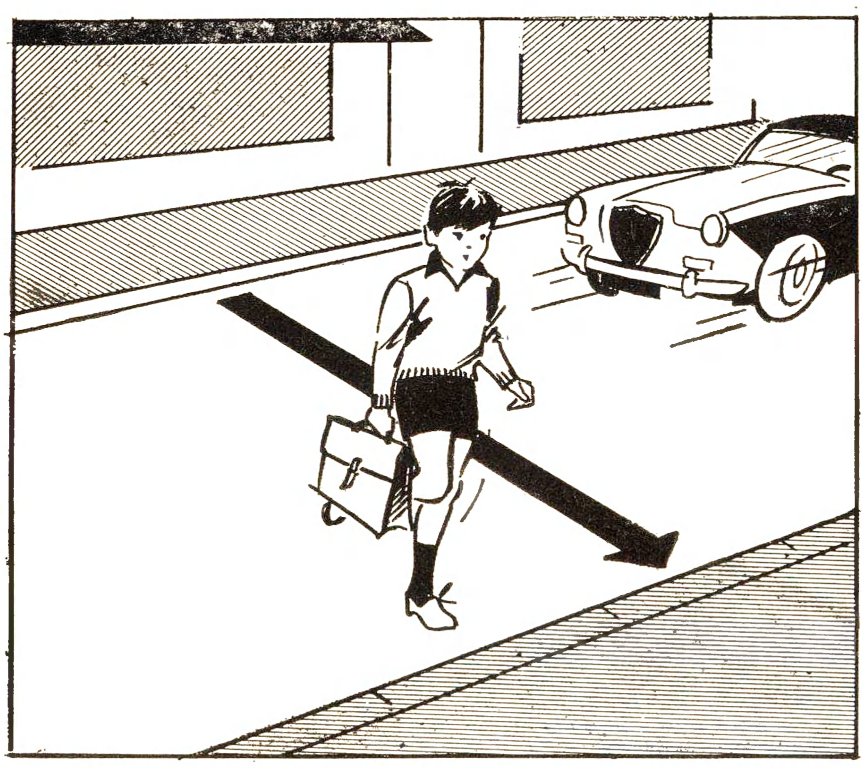
Il existe des feux qui comportent des signaux s'adressant spécialement aux piétons. Il s'agit soit d'un autre petit feu rouge ou vert, soit d'une inscription ou d'un petit dessin qu'il est facile de lire ou de comprendre et qu'il faut absolument respecter.

IL FAUT OBEIR AUX AGENTS

Lorsqu'il n'y a pas de feux de signalisation, il peut y avoir un agent. Il est là pour veiller sur vous ; lui obéir est un devoir. Il est chargé de régler la circulation.



Regardez bien comme il vous fait signe ! Il barre la rue avec son bâton tendu et son bras levé. A vous petite fille de traverser... Vous, mon garçon, attendez... Et regardez dans le fond ce mauvais piéton qui est descendu sur la chaussée au lieu d'attendre sur le trottoir. Il n'ira pas plus vite ; en revanche, il gêne les voitures et il est en danger...



S'il n'y a ni agent, ni feux, ni passage pour piétons, traversez quand même tout droit : c'est le seul moyen de n'être jamais surpris. Avant de vous engager sur la chaussée, regardez bien à gauche d'abord, puis à droite, pour vous assurer qu'il ne vient aucun véhicule.

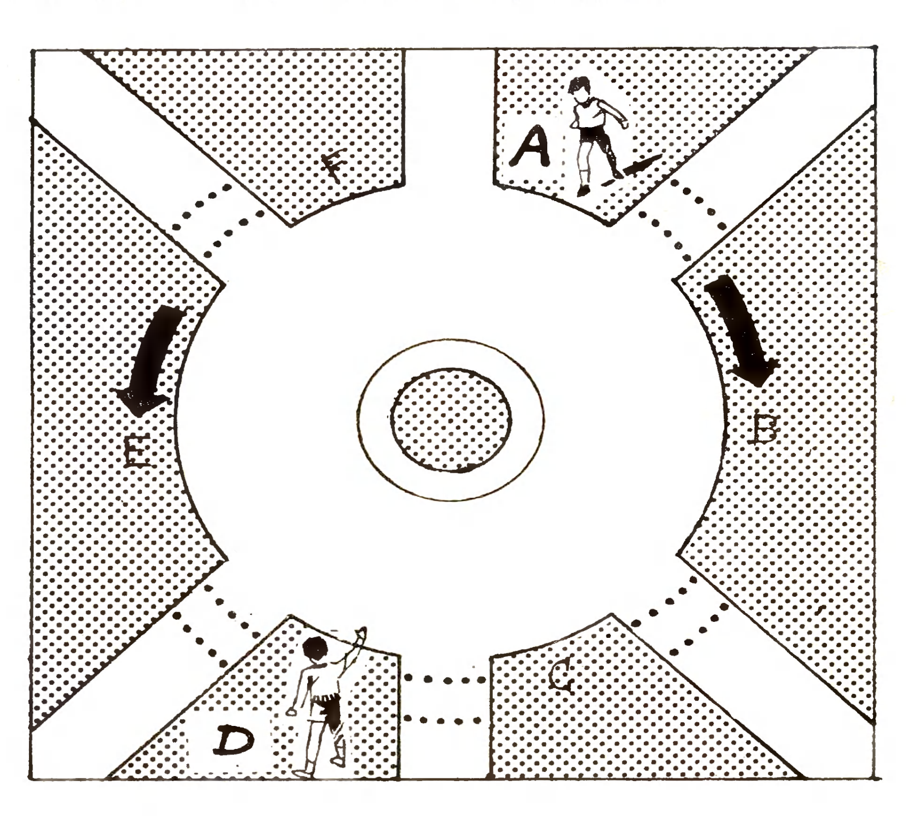
QUESTIONS : 1. Comment peuvent être signalés les passages pour piétons sur la chaussée ? 2. Quels sont les signaux lumineux destinés spécialement aux piétons ? 3. Quel est le rôle des agents ?

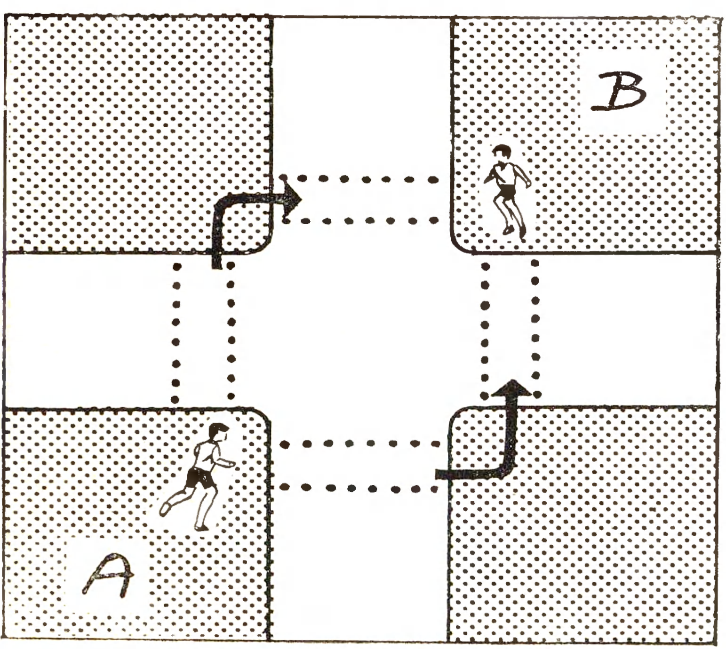
5e Leçon

Les places et les carrefours

IL NE FAUT JAMAIS TRAVERSER EN BIAIS

Faites encore plus attention sur les places. Si vous êtes sur le trottoir A et que vous apercevez un camarade sur le trottoir D, ne traversez pas **directement, ce** serait très dangereux ; passez par B et C ou si vous préférez, par F et E et faites attention aux passages cloutés, aux feux, aux agents et aussi aux voitures qui tournent et qui pourraient vous surprendre.





De même à un carrefour, le chemin le plus court n'est pas le meilleur. Ainsi, Monsieur A, vous devrez traverser deux chaussées pour aller retrouver votre ami, Monsieur B, en suivant les flèches indiquées sur ce dessin. Encore faudra-t-il que vous observiez bien les feux de signalisation, à plus forte raison si ceux-ci sont accompagnés d'une petite flèche verte lumineuse donnant la possibilité aux voitures de tourner à droite.

En principe en ce dernier cas les voitures doivent vous laisser passer, mais redoublez d'attention. Il vaut mieux être prudent pour deux !

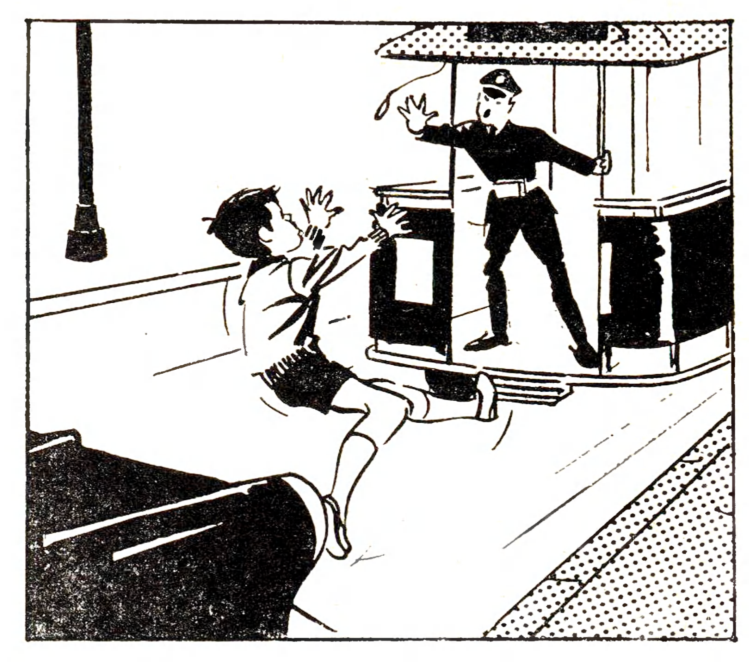
QUESTIONS : 1. Comment doit-on traverser une place ? un carrefour ? 2. Que signifie la flèche verte que l'on remarque sous certains feux de signalisation ?

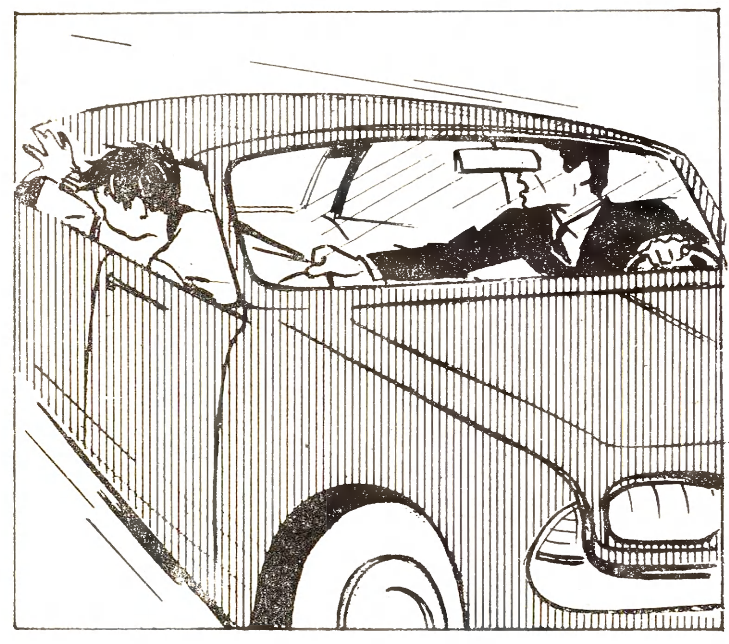
6e Leçon

En voiture

Vous êtes encore un peu jeune pour aller seul à l'école autrement qu'à pied. Mais il vous arrive de prendre un taxi ou l'autobus.

Ne descendez **jamais en marche** : d'abord vous pourriez tomber, ensuite une voiture pourrait vous renverser.





Vous pouvez aller en voiture avec votre père ou des amis. Soyez sage : vos cris ou gestes peuvent gêner le conducteur qui a besoin d'être attentif.

Ne vous penchez pas, vous pourriez être heurté par une voiture ou vous faire casser un bras par un obstacle.

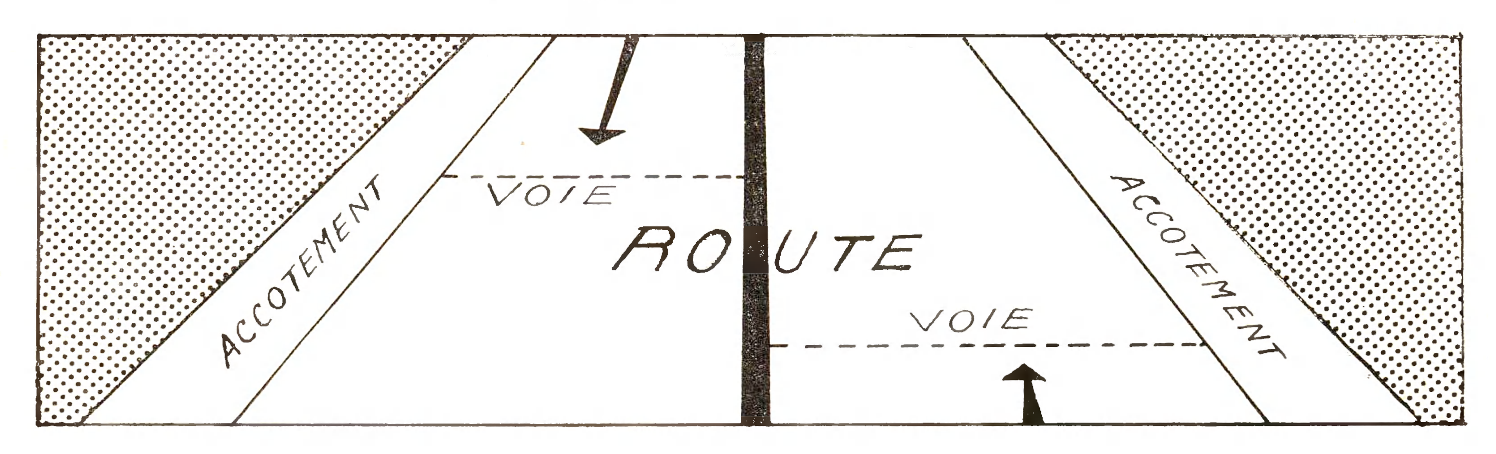
Ne jetez rien par la fenêtre et si vous restez seul dans la voiture, ne touchez à rien.

Ne jouez pas non plus avec les serrures ; si une porte s'ouvrait elle vous entraînerait et vous vous feriez beaucoup de mal. Ne descendez jamais du côté de la chaussée, vous pourriez vous faire accrocher ou encore blesser un cycliste.

QUESTIONS : 1. Pourquoi faut-il rester calme en voiture ? 2. Pourquoi ne faut-il pas descendre du côté de la chaussée ?

7e Leçon

En campagne - Sur la route



Sur la route, les piétons, n'ont pas de place réservée. Il n'y a pas de trottoirs. La chaussée d'une route est divisée en voies sur lesquelles les véhicules circulent dans un sens ou dans l'autre, c'est la seule partie réellement praticable, elle est en principe goudronnée. Cette chaussée est bordée d'accotements, soit en terre empierrée, soit en herbe. S'ils sont en assez bon état, c'est là que vous devez marcher, sinon il faut que vous circuliez comme les véhicules, sur la chaussée. Restez alors tout près de l'accotement pour pouvoir vous y garer très rapidement.

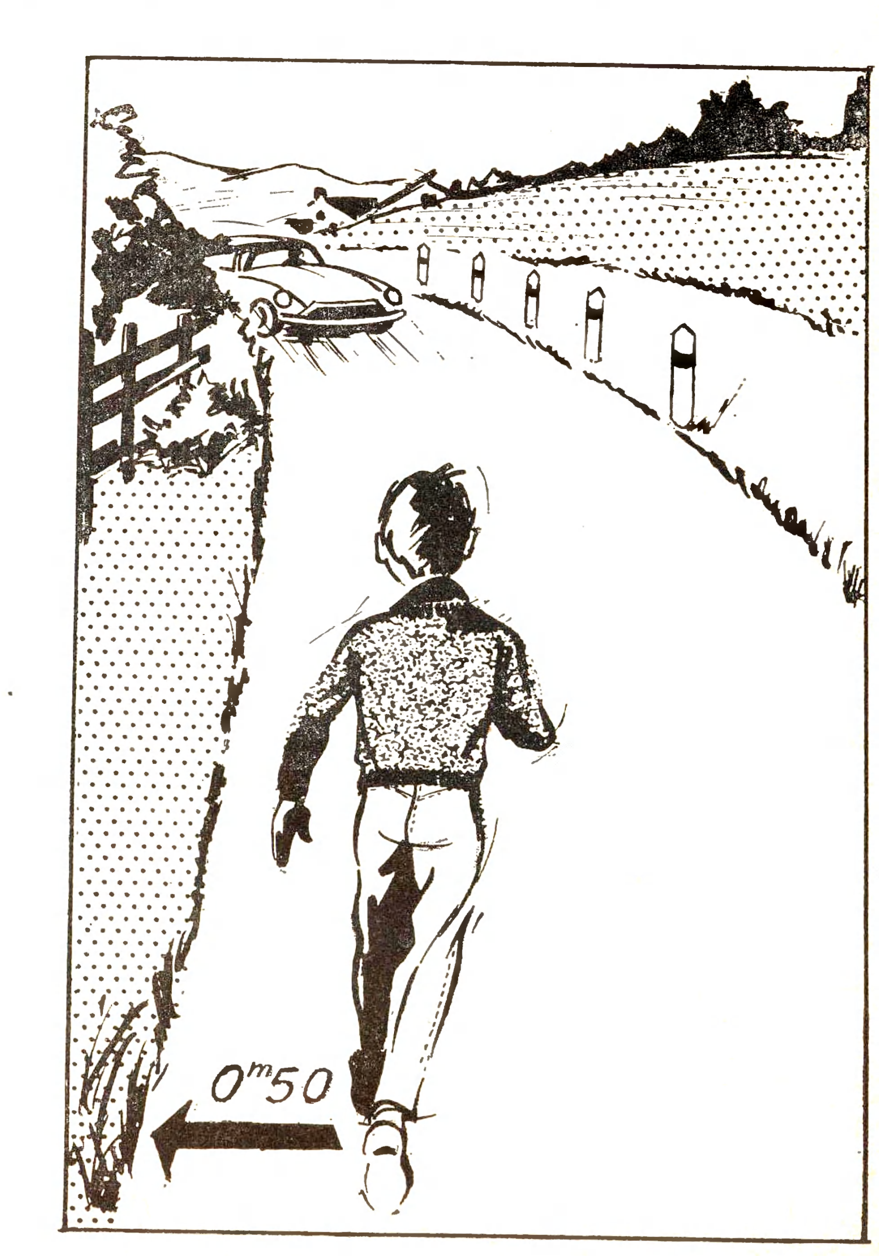
●

Sauf exception.

MARCHEZ A GAUCHE FACE AU DANGER

Vous ne serez jamais surpris, vous verrez les voitures arriver en face et s'il le faut, vous pourrez vous garer.

Il n'en sera pas de même lorsque vous sortirez en groupe, avec l'école, par exemple. Vous marcherez en rang, à droite de la route. Mais, dans ce cas, un maître veillera sur vous.





Soyez prudent quand vous êtes seul si la nuit vous surprend avant que vous soyez rentré, vous pouvez utiliser une lampe électrique à la fois pour vous guider et vous faire voir ; mais prenez alors bien soin de la diriger vers le sol. Surtout ne vous amusez pas à l'utiliser pour faire des signaux mystérieux.

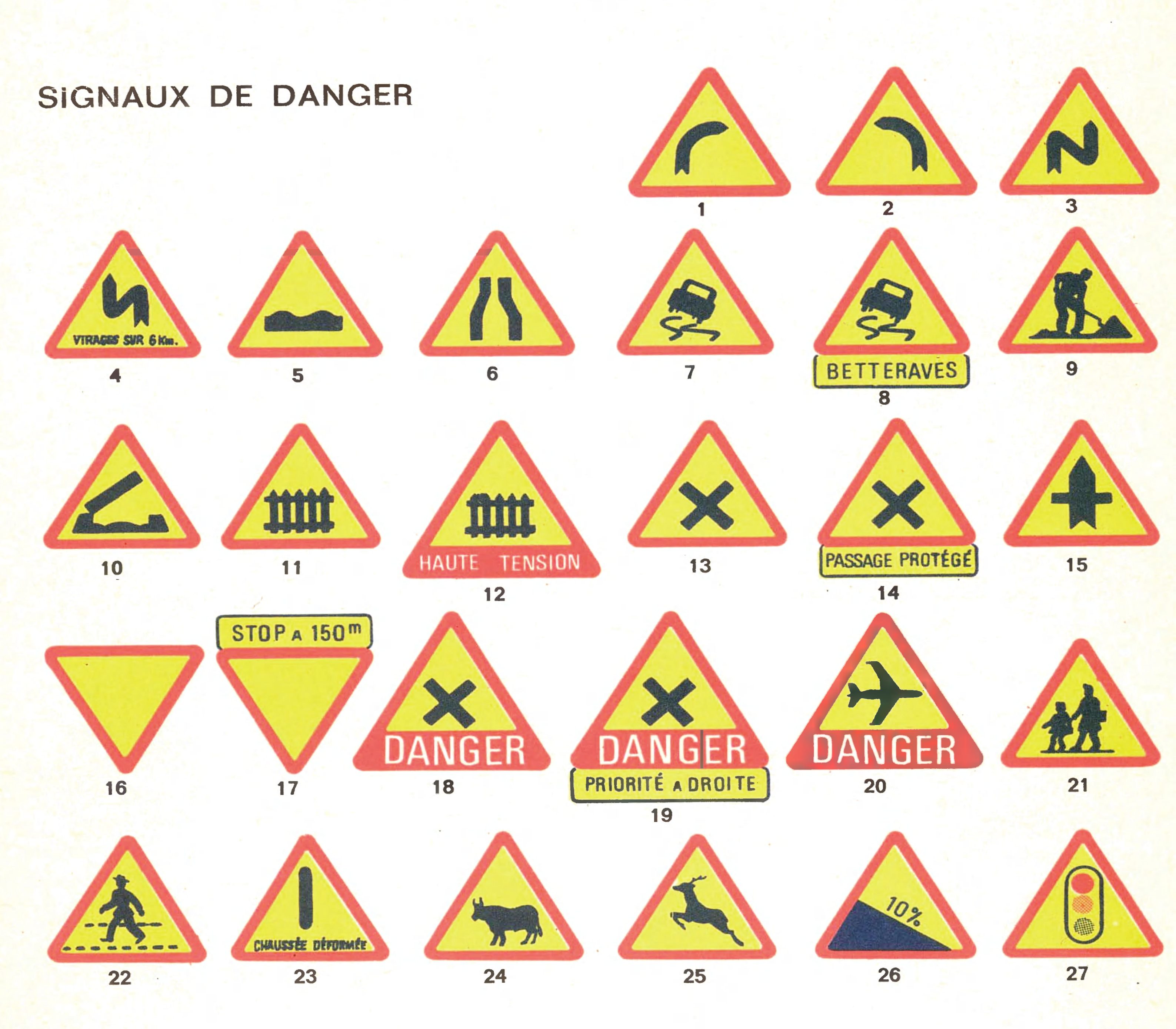
Si vous n'avez pas de lampe, prenez votre mouchoir ou votre cache-nez, s'il est blanc, et nouez-le à votre cheville. Une tache claire qui bouge quand vous marchez attirera l'attention des conducteurs de véhicules.

Si au cours d'une promenade en rang avec l'école, la nuit tombe, le maître donnera une lampe rouge à l'élève de gauche du dernier rang et à celui du premier rang à gauche une lampe blanche. Pourquoi les élèves de gauche ? Parce qu'en rang vous devez marcher à droite.

QUESTIONS : 1. Quand vous êtes seul sur une route dépourvue de trottoirs, où devez-vous marcher ? Pourquoi ? Comment marcherez-vous sur la route au cours d'une promenade en groupe le jour ? 3. Quelles précautions devrez-vous prendre pour circuler seul la nuit ?

SIGNALISATION ROUTIÈRE

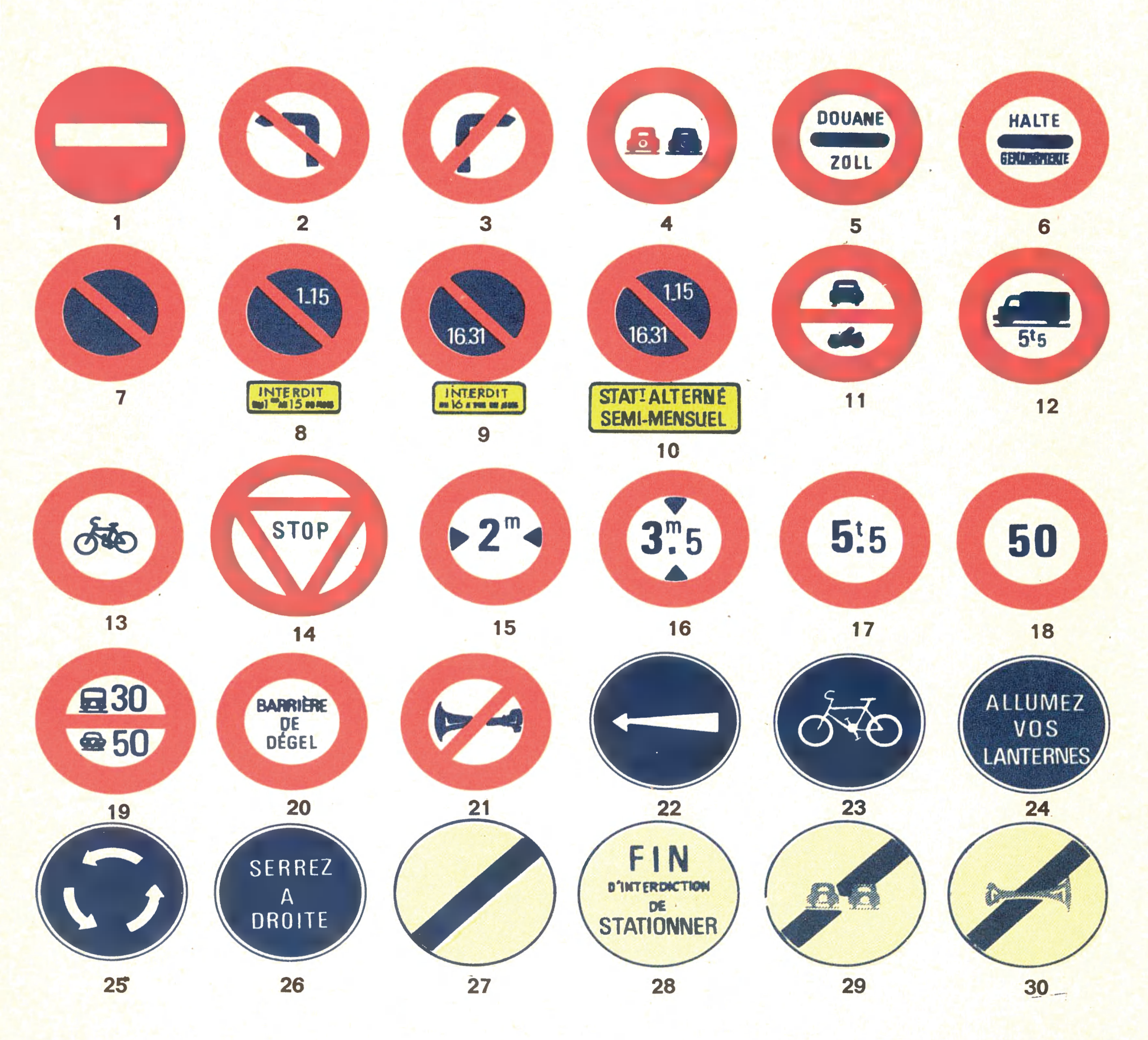
SIGNAUX DE DANGER



1. Virage à droite. — 2. Virage à gauche. — 3. Virages à droite, puis à gauche. — 4. Virages à gauche, puis à droite. — 5. Cassis ou dos d'âne. — 6. Chaussée rétrécie. — 7. Chaussée glissante. — 8. Chaussée temporairement glissante. — 9. Travaux. — 10. Pont mobile. — 11-12. Passage à niveau muni soit de barrières, soit de demi-barrières à fonctionnement manuel ou automatique lors du passage des trains. — 13. Intersection de routes auxquelles ne s'attache aucune règle spéciale de priorité et où le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite. —— 14. Intersection d'une route non classée à grande circulation avec une route sur laquelle l'arrêt est obligatoire. — 15. Intersection en dehors d'une agglomération, d'une route à grande circulation avec une route non classée à grande circulation ou avec une route sur laquelle l'arrêt est obligatoire. — 16. Intersection en dehors d'une agglomération, d'une route non classée à grande circulation avec une route à grande circulation. — 17. Arrêt obligatoire à l'intersection et priorité à la route rencontrée. — 18. Supersignalisation : danger particulièrement grave. — 19. Intersection, en dehors d'une agglomération, de deux routes à grande circulation. — 20. Proximité d'un aérodrome dans des conditions susceptibles d'interdire momentanément la circulation routière. — 21. Endroits fréquentés par des enfants. — 22. Passage pour piétons. — 23. Autres dangers, la nature du danger pouvant ou non être précisée par une inscription. — 24. Passage éventuel d'animaux domestiques. — 25. Passage éventuel d'animaux sauvages. — 26. Descente dangereuse. — 27. Annonce de signaux lumineux réglant la circulation.

LA SECURITE ROUTIERE, 26, rue d'Enghien - PARIS (Xe)

SIGNAUX COMPORTANT UNE PRESCRIPTION ABSOLUE
SIGNAUX D'INTERDICTION



1. Accès interdit à tout véhicule ou sens interdit. — 2. Interdiction de tourner à gauche. — 3. Interdiction de tourner à droite. — 4. Interdiction de dépasser tous les véhicules. — 5. Arrêt, poste de douane. — 6. Halte, police ou gendarmerie ou péage. — 7. Stationnement interdit. — 8-9-10. Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle. — 11. Accès interdit à tous véhicules mobiles, motocyclettes et vélomoteurs. — 12. Accès interdit aux véhicules affectés au transport des marchandises. — 13. Accès interdit aux cyclistes et cyclomotoristes. — 14. Arrêt à l'intersection. — 15. Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, dépasse deux mètres. — 16. Accès interdit aux véhicules dont la hauteur chargement compris, est supérieure à 3,50 m. — 17. Accès interdit aux véhicules dont le poids total en charge autorisé, remorque comprise, dépasse 5,5 T. — 18. Limitation de vitesse à 50 km/h. — 19. Limitation de vitesse à 30 km/h pour les poids lourds et à 50 km/h pour les autres véhicules. — 20. Barrière de dégel. — 21. Signaux sonores interdits. — 22. Sens obligatoire de marche. — 23. Piste obligatoire pour cyclistes et cyclomotoristes. — 24. Autres obligations dont la nature est mentionnée sur le panneau. — 25. Sens giratoire obligatoire. — 26. Autres obligations. — 27. Fin de limitation de vitesse. — 28. Fin d'interdiction. — 29. Fin d'interdiction de dépasser. — 30. Fin d'interdiction de l'emploi des avertisseurs sonores.

SIGNAUX ET BORNES COMPORTANT UNE SIMPLE INDICATION

SIGNAUX D'INDICATION



Parcage d'automobiles



Hôpital



Forêt facilement inflammable



Poste de secours



Indications diverses dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



Poste d'appel

Le panneau ci-contre indique aux usagers qu'ils ont à appliquer les réglements de circulation particuliers aux autoroutes.

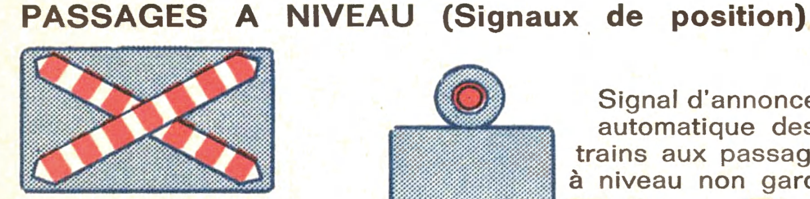

Entrée sur une autoroute


Fin de l'autoroute

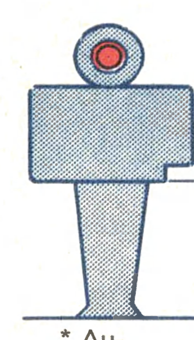


Poste de ravitaillement sur une autoroute

PASSAGES A NIVEAU (Signaux de position)



Signalisation des passages à niveau non gardés, sans barrières ni demi-barrières et des aérodromes



Signal d'annonce automatique des trains aux passages à niveau non gardés

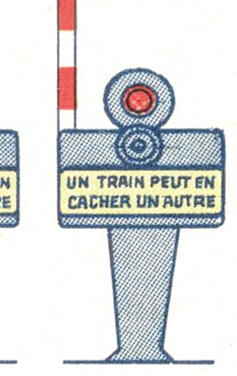


Position fermée *

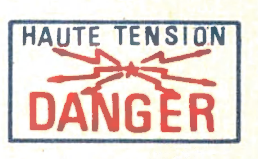
Feu rouge clignotant et demi-barrière abaissée sur la partie gauche de la chaussée
Danger, arrêt absolu

* Au-delà du P.N. (côté gauche)

En delà du P.N. (côté droit)

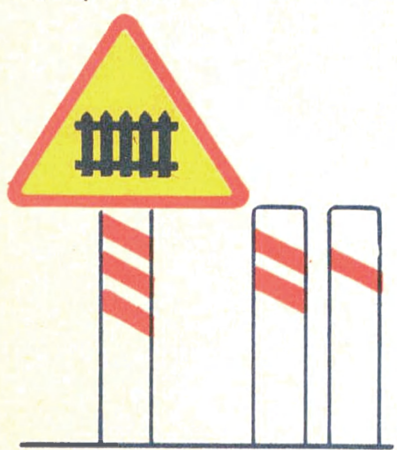


Position ouverte
Passage libre

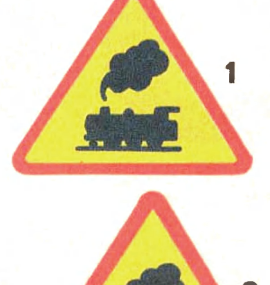


Signalisation des passages à niveau situés sur voies électrifiées lorsque la hauteur des fils de contact est inférieure à 6 mètres

SIGNAUX DE DANGER

Signalisation avancée avec balisage répété de passage à niveau muni, soit de barrières, soit de demi-barrière à fonctionnement manuel ou automatique



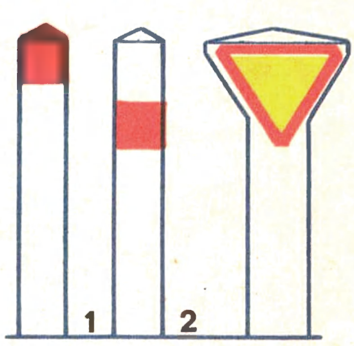


(1) Passage à niveau sans barrières ni demi-barrières
(2) Passage à niveau sans barrières ni demi-barrières (ligne électrifiée)



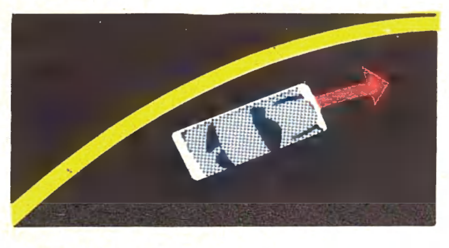
Signalisation avancée avec balisage répété de passage à niveau sans barrières ni demi-barrières

BALISES



(1) Balise de signalisation de virage
(2) Balise de priorité placée à l'intersection d'une route non classée à grande circulation et d'une route classée à grande circulation ; obligation de laisser le passage à l'usager de cette dernière voie

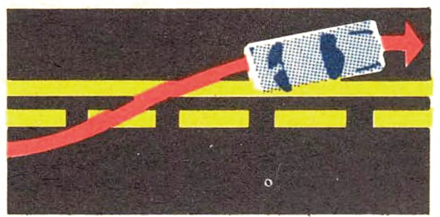
MARQUES SUR LA CHAUSSÉE



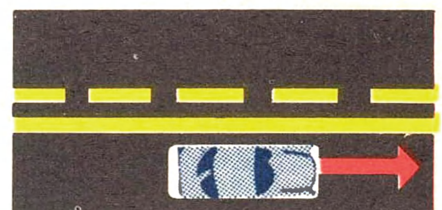
Une ligne continue doit représenter pour vous un mur infranchissable



Une ligne discontinue est une barrière souple que vous pouvez franchir en certains cas

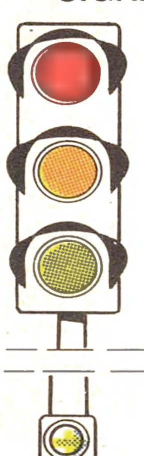


Seule compte, la ligne située immédiatement à votre gauche, discontinue : franchissable



A votre gauche, ligne continue accolée à une ligne discontinue : infranchissable

SIGNAUX LUMINEUX DE CIRCULATION



(1) **Feux alternatifs réglementant la circulation.** Le feux rouge signifie aux véhicules l'interdiction de passer. Dans le cas où le feu rouge est accompagné d'une flèche verte horizontale, l'apparition lumineuse de la flèche indique aux conducteurs qu'ils peuvent tourner dans la voie située immédiatement à leur droite, en respectant la priorité des piétons. Le feu jaune signifie l'annonce d'un feu rouge. Le feu vert prévient les conducteurs des véhicules de ce qu'ils peuvent passer.



(2) **Feux clignotants. Rouge :** ces feux sont exclusivement réservés à la signalisation de certains passages à niveau et des aérodromes. Ils signifient : arrêt absolu. **Jaune :** ces feux ont pour objet d'attirer l'attention des conducteurs sur un point particulièrement dangereux. Ils signifient : prudence, ralentir.

Passage pour piétons



Flèches directionnelles

SIGNAUX A BRAS DES AGENTS DE LA CIRCULATION



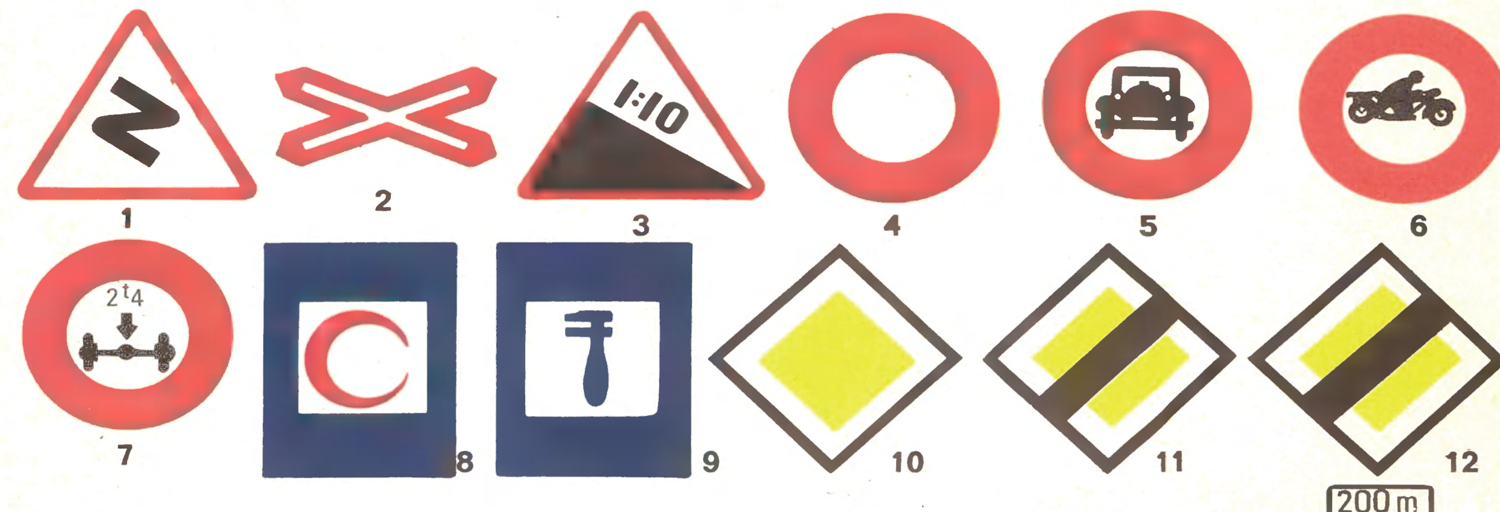
A.B.C. Ferment la voie à un véhicule ou à une file de voitures.

D. Accélérez.

E.F. Passez.

SIGNAUX DIVERS

Signalisation routière utilisée sur certaines routes internationales



1. Virage dangereux. — 2. Passage à niveau sans barrières. — 3. Descente dangereuse. — 4. Circulation interdite (dans les deux sens). — 5. Accès interdit à toutes automobiles à l'exception des motocycles sans side-cars. — 6. Accès interdit aux motocycles sans side-cars. — 7. Accès interdit aux véhicules pesant plus de ... tonnes par essieu. — 8. Poste de secours. — 9. Poste de dépannage. — 10. Commencement d'une route à priorité. — 11. Fin d'une route à priorité. — 12. Annonce, à la distance indiquée, de la fin d'une route à priorité.

Moriamé, Imprimeur - Paris

Deuxième partie — LA BICYCLETTE

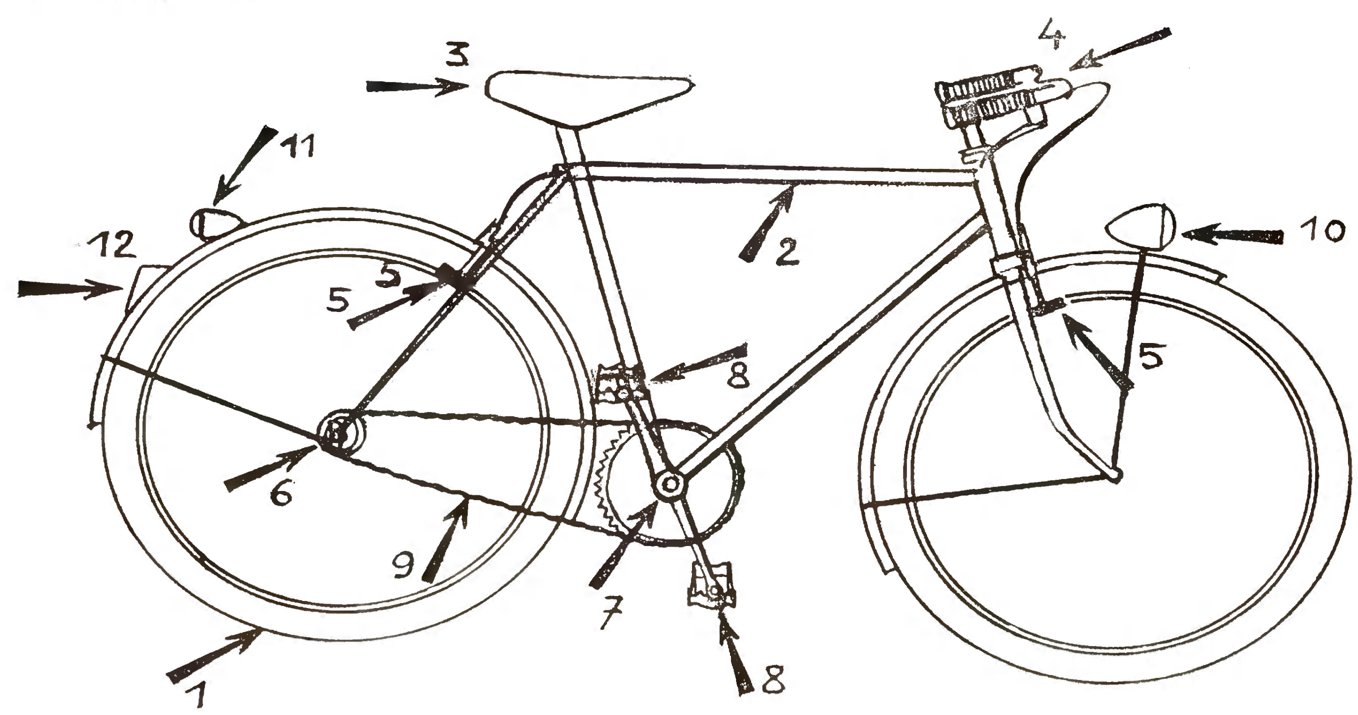
Vous êtes maintenant presque des grands, marcher vous plait, mais vous avez surtout envie de rouler.

Non, nous n'allons pas vous apprendre à monter à bicyclette, mais entre monter et « conduire » une bicyclette, il y a une différence, et c'est de cela que nous voudrions encore vous parler.

1re Leçon

Fonctionnement - Entretien

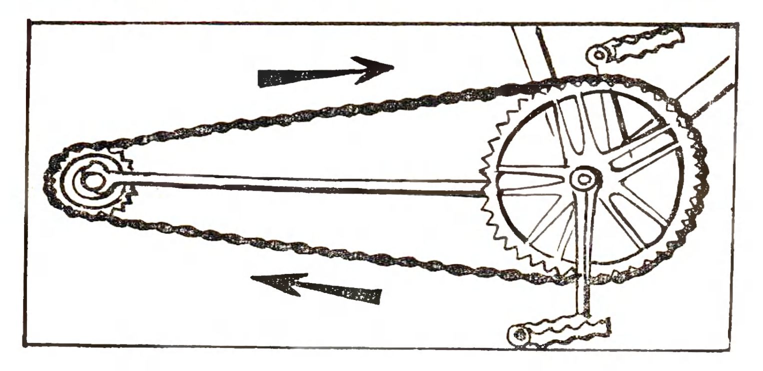
Le dessin ci-dessous vous permet d'identifier les diverses parties d'une bicyclette.



1. Roues — 2. Cadre — 3. Selle — 4. Guidon — 5. Freins — 6. Pignon — 7. Pédalier — 8. Pédales — 9. Chaîne — 10. Phare — 11. Feu rouge — 12. Catadioptre.

La roue avant sert à se diriger ; elle est orientable. La roue arrière assure la progression grâce à l'effort exercé sur les pédales, par l'intermédiaire du pédalier, de la chaîne et du pignon.

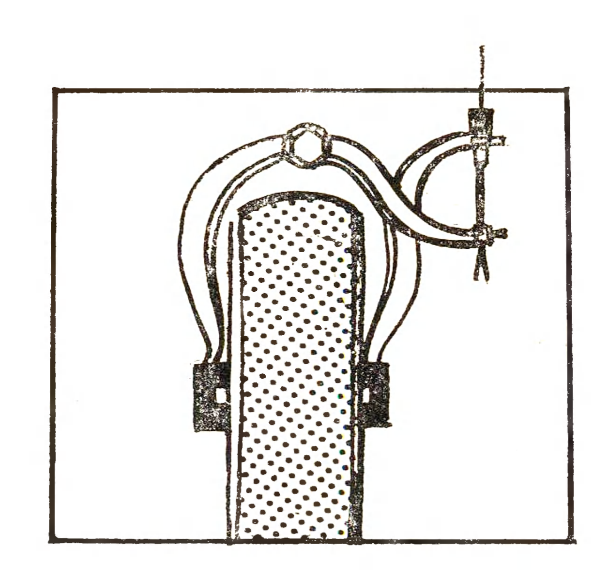
Un tour de pédales peut faire faire plusieurs tours à la roue. En effet, imaginons que le pédalier ait 48 dents et le pignon 16 dents, un tour complet du pédalier produira trois tours du pignon et évidemment, de la roue.



Si la circonférence de la roue est de 2 mètres, en un tour de pédalier vous parcourrez :

$$2 \times 3 = 6 \text{ mètres}$$

Mais il ne suffit pas de rouler, il faut encore pouvoir s'arrêter : pour cela vous disposez de freins. Ceux-ci agissent un peu à la manière d'une tenaille. En serrant la poignée qui se trouve sur votre guidon, le câble se tend et avec l'aide de la gaine qui sert de point d'appui, resserre les deux mâchoires. Celles-ci sont pourvues de patins qui frottent de part et d'autre de la jante, arrêtant ainsi la progression.

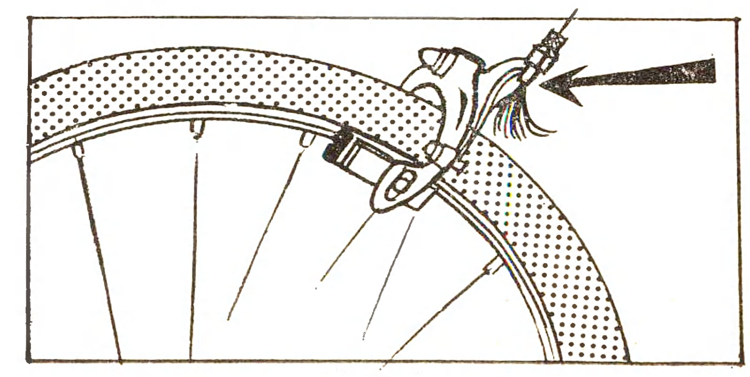




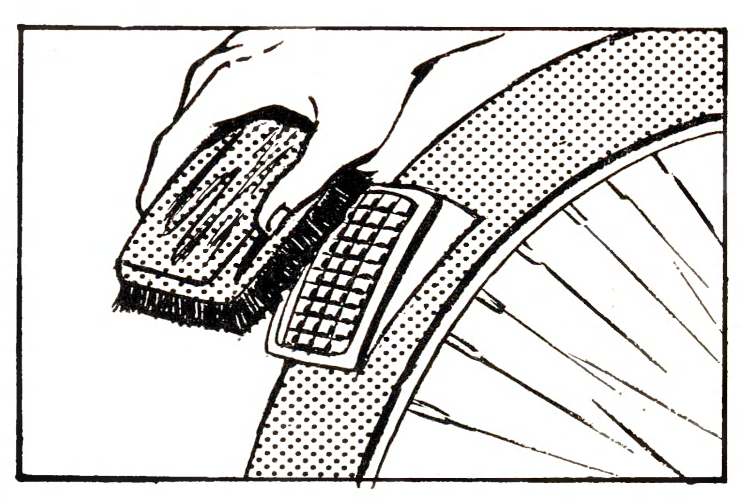
Une bicyclette, comme n'importe quel véhicule, doit faire l'objet d'une surveillance périodique. Vous voulez qu'elle vous donne satisfaction et surtout que son mauvais entretien ne soit pas la cause d'un accident.

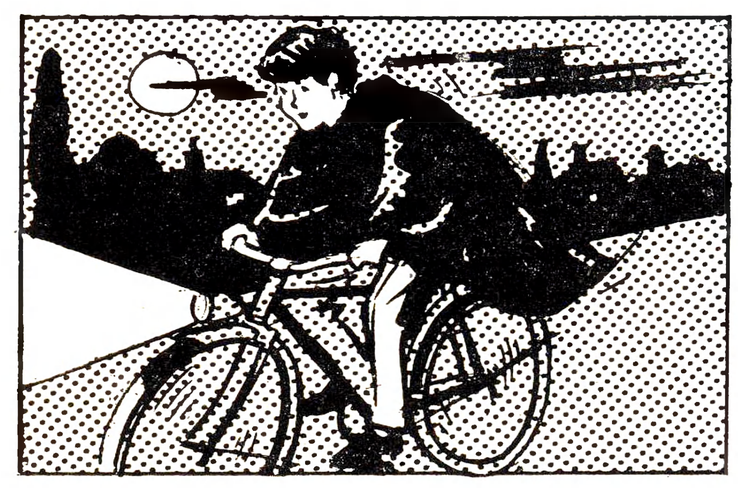
Pour cela, apprenez à tendre les câbles de freins ; graissez-les régulièrement.

N'attendez pas qu'ils cassent, changez-les dès qu'ils ont quelques brins coupés.



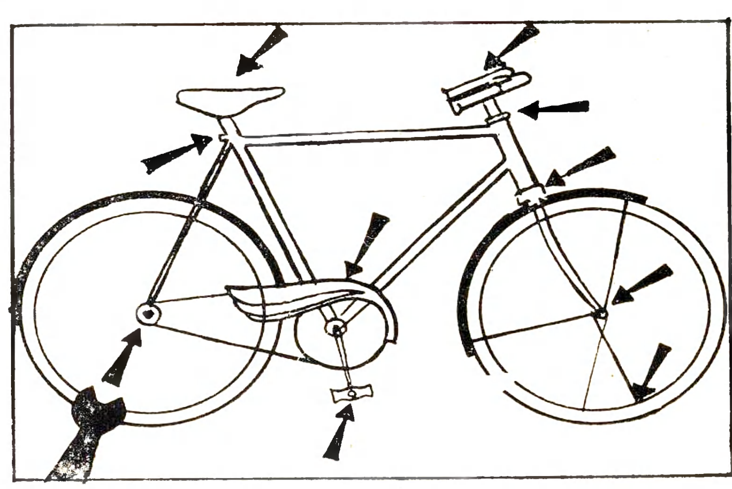
Ne tordez pas le catadioptre, il ne réfléchirait plus les rayons dans la bonne direction. Regardez comme il est graniteux : nettoyez-le avec une brosse. Sale, il est sans effet.

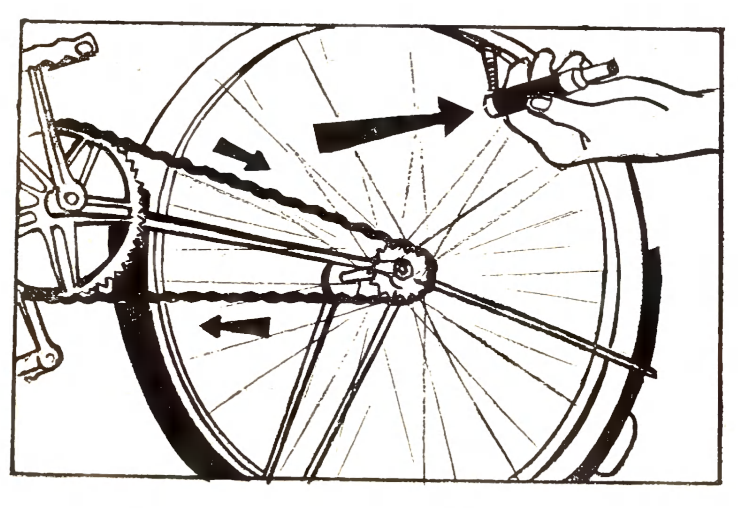




La nuit faites attention qu'aucun vêtement ou paquet ne puisse masquer le feu rouge et que le phare n'éclaire pas trop haut, vous éblouiriez les autres usagers.

Périodiquement, vérifiez le serrage de tous les boulons. Une selle qui tourne, un guidon mal serré, un rayon qui se met en travers... c'est la chute !!!



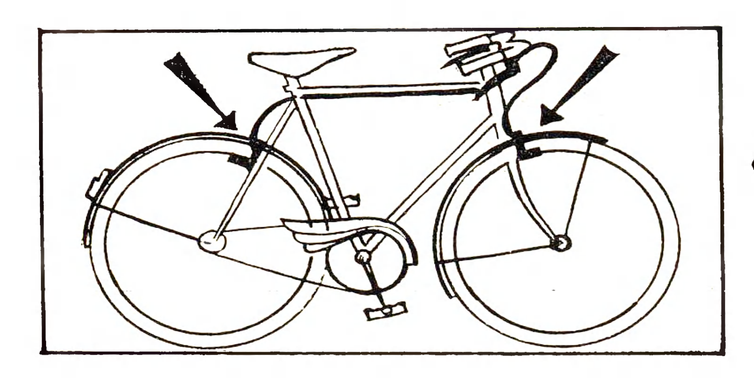


Soignez aussi les pneus et la chaîne. Un pneu mal gonflé peut vous faire déraper. Une chaîne qui saute quand vous en avez besoin pour vous dégager peut causer un accident.

QUESTIONS : 1. Quels sont les principaux organes d'une bicyclette ainsi que leur fonction ? 2. Sur votre bicyclette, comptez le nombre de dents du pédalier et du pignon ainsi que la circonférence de la roue, et calculez la distance parcourue en effectuant un tour de pédale. 3. Indiquez quels sont les points à surveiller pour bien entretenir une bicyclette.

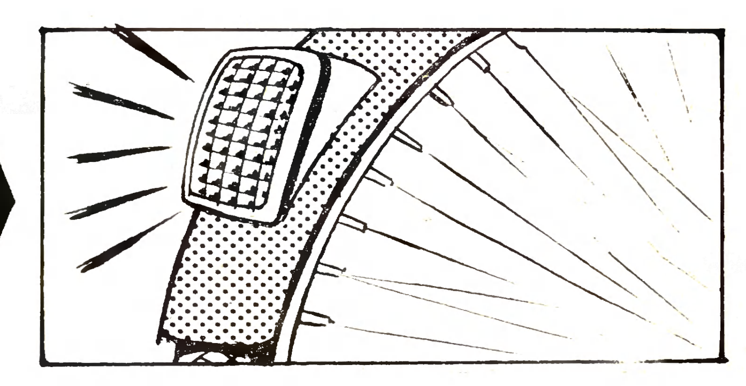
2e Leçon — Dispositifs obligatoires

N'oubliez pas qu'une bicyclette doit obligatoirement posséder :



2 **freins** (un sur chaque roue).

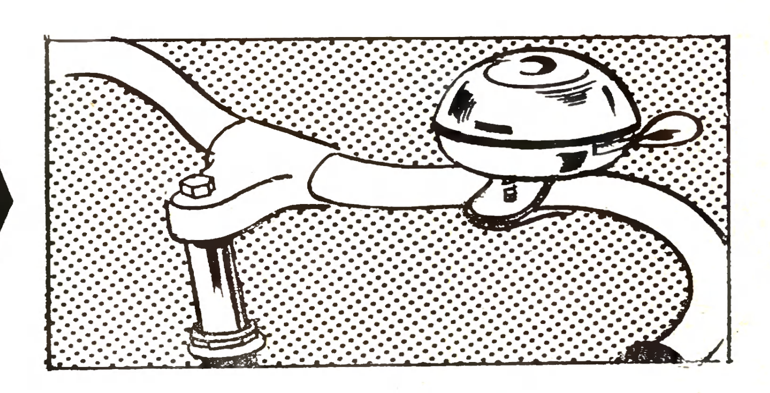
de jour comme de nuit **un dispositif** réfléchissant.





de nuit, **un feu rouge** TRES VISIBLE et un bon phare avec une ampoule jaune.

une **bonne sonnette** qui peut être entendue à 50 mètres au moins.





une **plaque métallique** indiquant le nom et le domicile du propriétaire.

QUESTIONS : 1. Citez les dispositifs que doit posséder obligatoirement une bicyclette. 2. Quelle doit être la couleur de l'éclairage avant et arrière d'une bicyclette ?

3ᵉ Leçon — Pour bien circuler

La première règle est de bien tenir sa droite. Plus exactement rouler près du bord droit de la chaussée, autant que le permet son profil et son état.

Il vous est interdit :

— de rouler à plus de deux de front et dès la chute du jour ou lorsqu'un véhicule annonce son approche vous devez vous mettre en file simple,

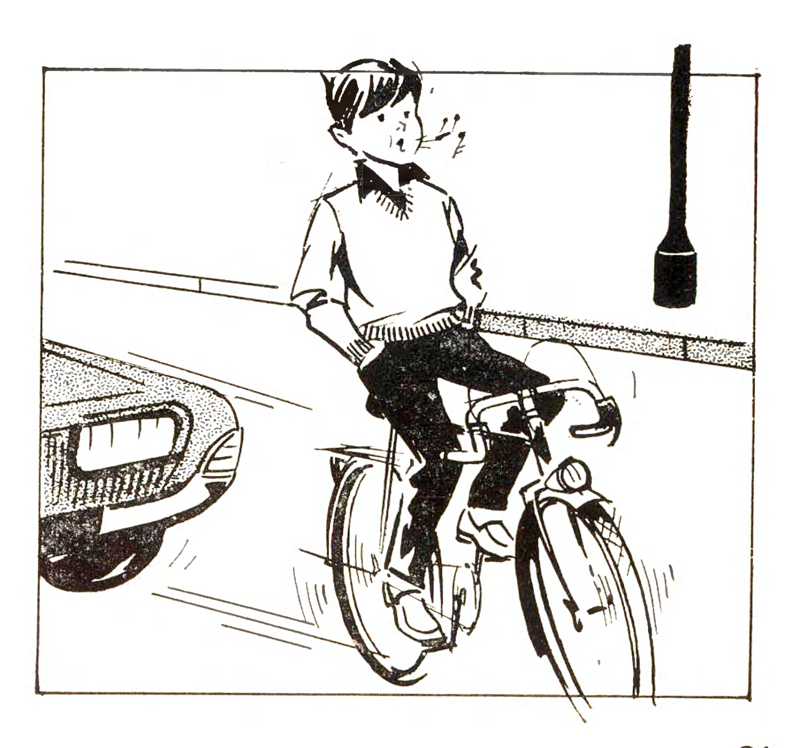
— de vous faire remorquer par un véhicule,

— de transporter un chargement susceptible de déséquilibrer votre bicyclette,

— de transporter un passager à moins que vous n'ayez un siège ou une remorque aménagés à cet effet, dans ce cas celui-ci ne doit pas être âgé de plus de 14 ans,

— de circuler sur les autoroutes.

Ne mettez jamais les mains dans vos poches. Pour les en sortir, il vous faut au moins une demi-seconde. A 20 km/heure, en une demi-seconde vous parcourez 2,777 m. C'est plus que la largeur de la voiture qui vous suit et c'est également plus que la distance entre votre nez et le sol.



LA NUIT...

La nuit à bicyclette il faut redoubler de prudence, s'assurer que le phare, et plus encore le feu rouge fonctionnent parfaitement, car s'il est important d'y voir, il l'est plus encore d'être vu.

Il est donc prudent d'avoir des ampoules de rechange dans sa sacoche.

Il ne faut pas attendre qu'il fasse nuit noire pour allumer ses lumières, mais brancher la dynamo dès la tombée du jour.

Le phare doit toujours être bien réglé, sinon il éclaire mal la route et il éblouit les autres usagers.

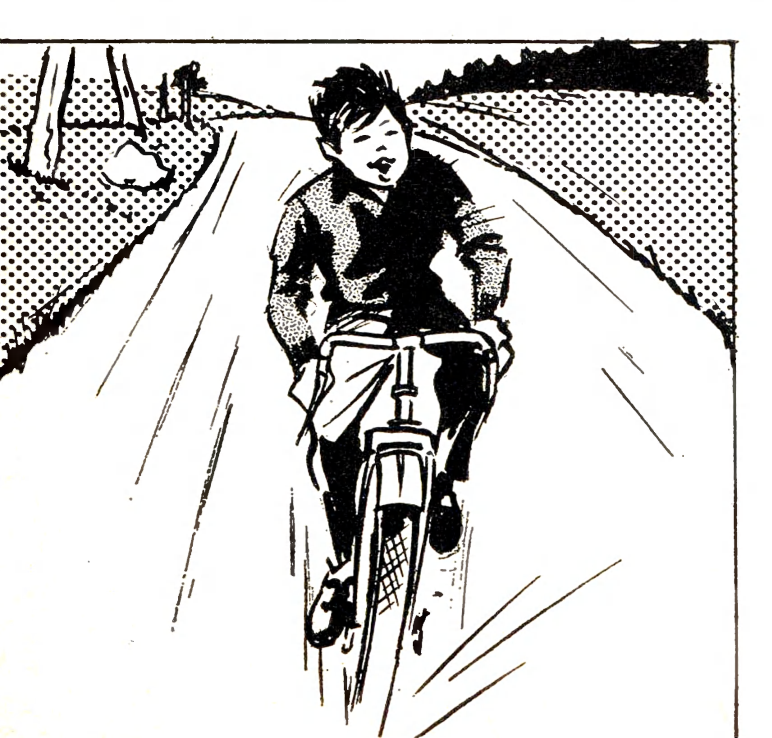
La nuit il faut toujours rouler en file.

S'il faut tourner, attention, un cycle n'a pas de clignotant et une main tendue dans la nuit se voit mal. Portez des gants clairs ou restez mains nues. S'il faut n'hésitez pas à vous arrêtez bien à droite puis à traverser à pied plutôt que de stationner au milieu de la route, car sur un cycle, il n'y a plus d'éclairage lorsqu'il est arrêté.

QUESTIONS : 1. Où doit circuler normalement un cycliste ? 2. Que faut-il faire lorsqu'une voiture s'apprête à vous doubler ? 3. Quelles fautes doit-on éviter à bicyclette le jour ? la nuit ?

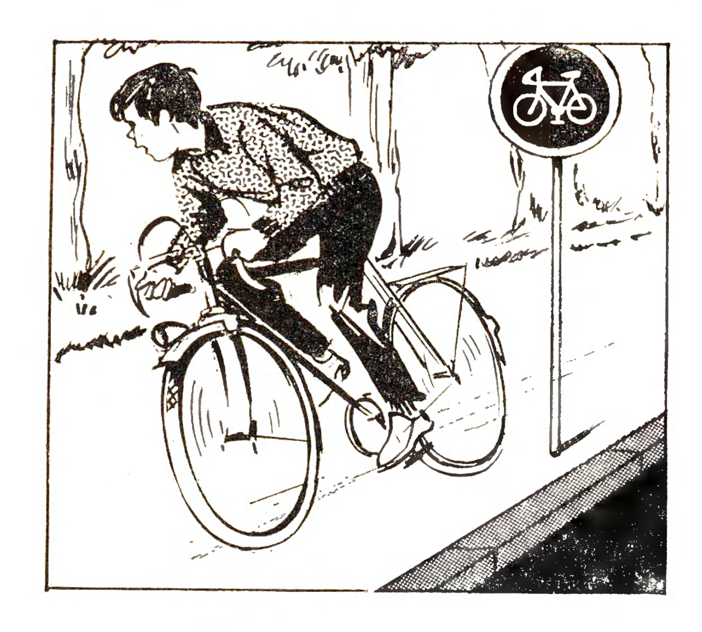
4e Leçon

Savoir être maître de sa bicyclette

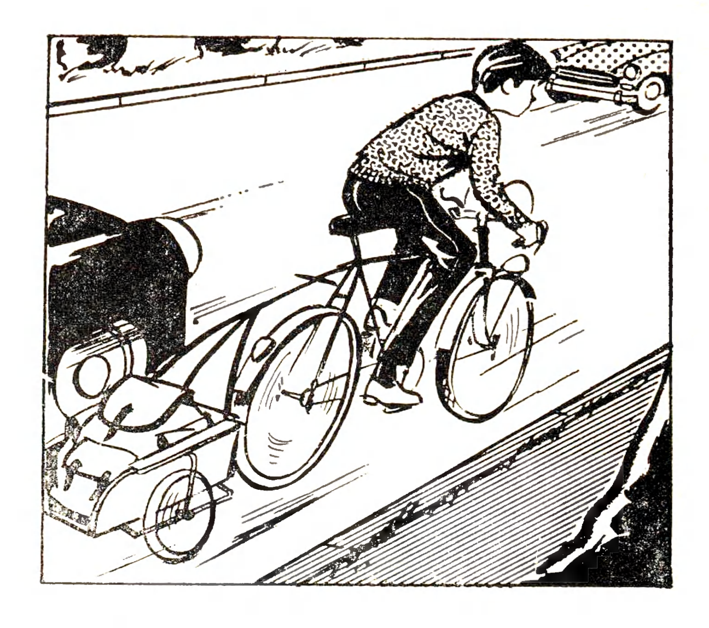


Pour compenser les montées, il y a fort heureusement les descentes. Profitez-en mais n'en abusez pas, vous risqueriez de ne plus pouvoir vous arrêter. Vos freins peuvent casser ou, par la pluie, freiner moins bien.

Ne zigzaguez pas pour éviter une pierre ou un trou, vous risqueriez de vous faire happer par un autre véhicule.



Partout où il existe une piste cyclable, empruntez-là, c'est une obligation. Vous roulerez ainsi plus tranquillement et en sécurité.



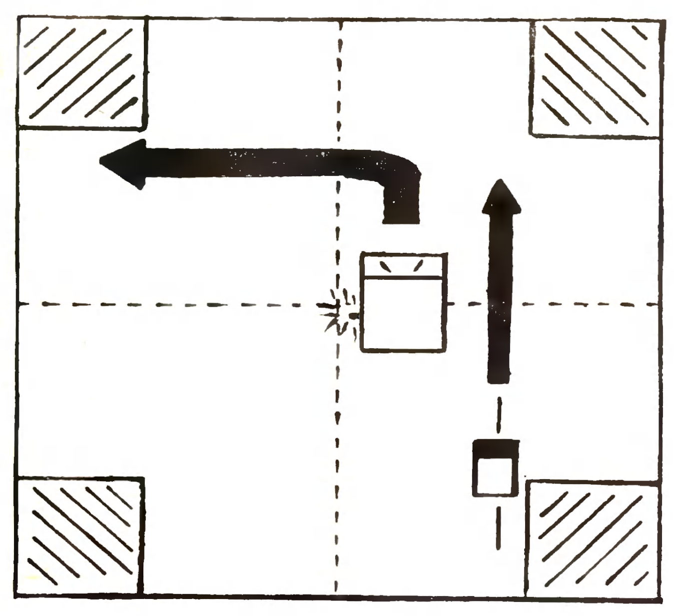
Mais attention ! Vous ne pouvez pas profiter de cet avantage si vous avez une remorque. Dans ce cas, redoublez donc de prudence.

Ne circulez pas au milieu des rues et surtout ne faites pas de zigzags entre les voitures, elle ne pourraient pas vous éviter.

QUESTIONS : 1. Dans une descente, quelle précautions doit-on prendre ? 2. Là où il y a une piste cyclable, peut-on circuler à bicyclette sur la chaussée ? 3. En ville, peut-on imiter ce garçon que l'on voit sur le dessin ci-dessus ?

Les dépassements - Les virages La priorité

Si vous devez dépasser un autre véhicule, assurez-vous, que personne ne vient derrière vous, sonnez pour avertir, dépassez à GAUCHE et reprenez sagement votre droite.



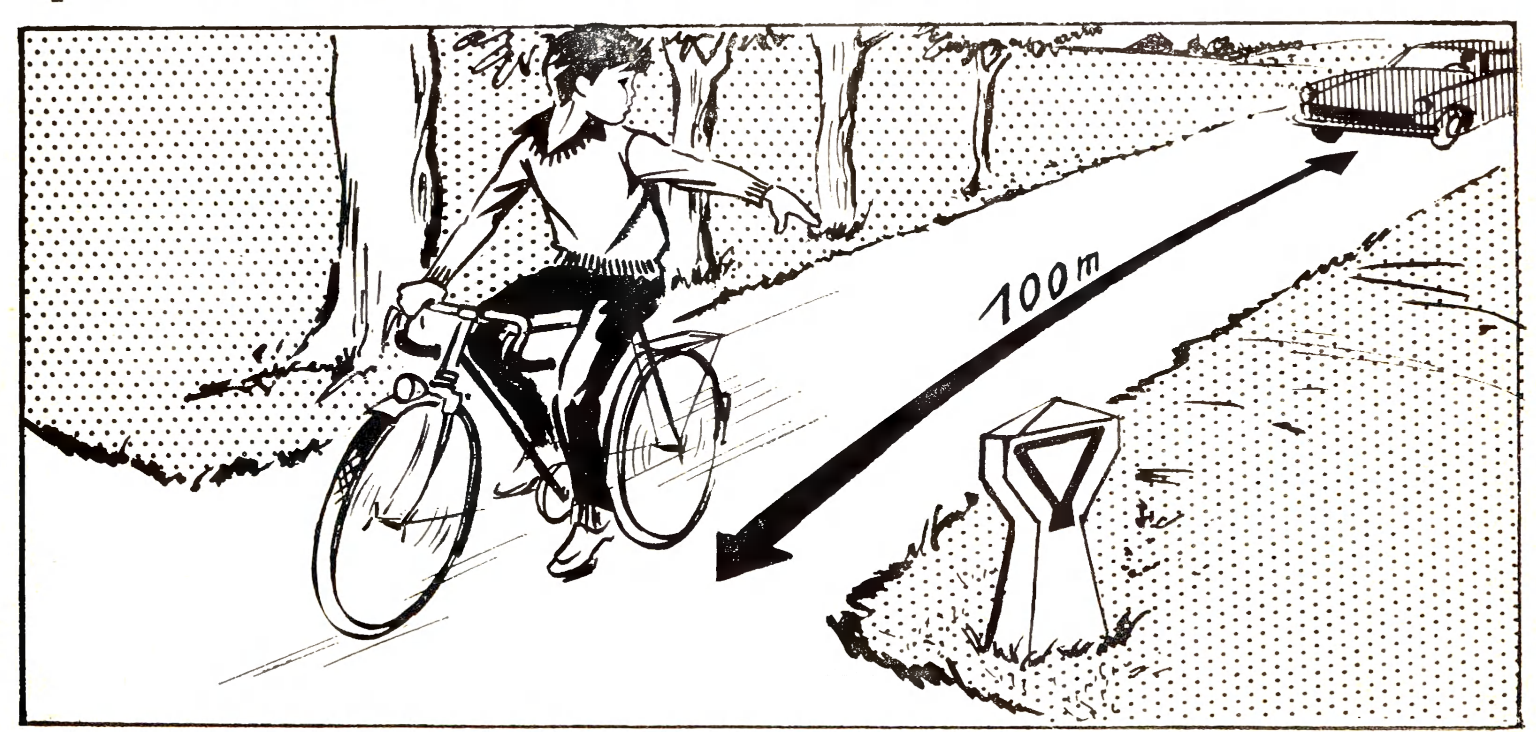
Cependant, il y a un cas où vous devez dépasser par la droite. C'est lorsqu'un véhicule veut à un croisement tourner à gauche. Pour cela, il se place près du milieu de la route et laisse libre la partie droite de la chaussée. C'est là que vous passerez.

●

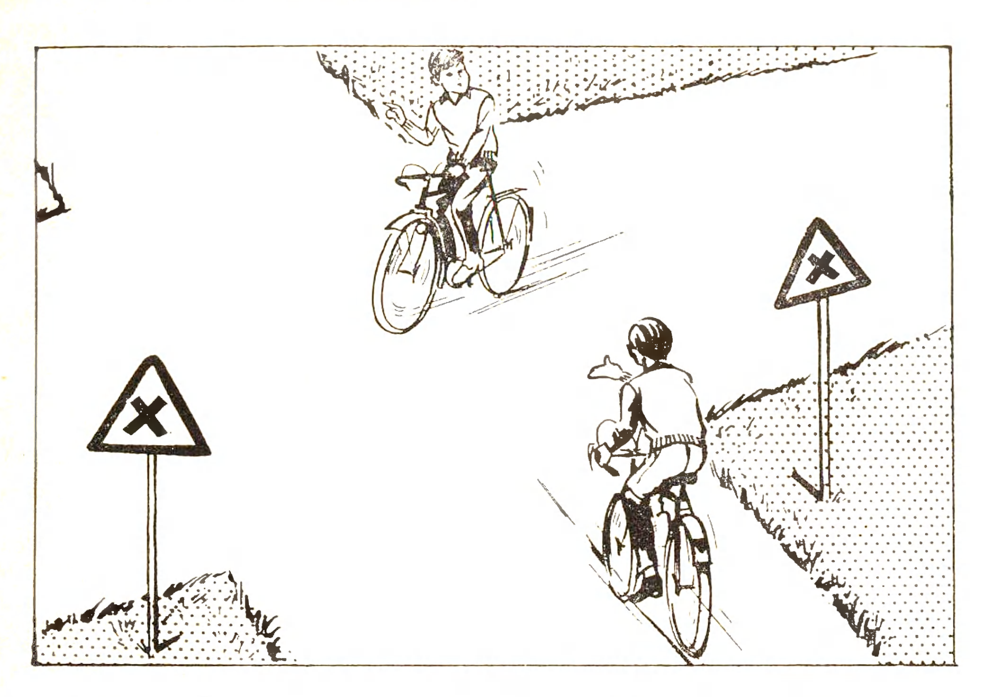
Si vous êtes plus « maniable » qu'une automobile, elle est beaucoup plus rapide que vous. Ne lui coupez pas la route brusquement, avec la vitesse elle ne pourrait pas s'arrêter.

Avant de tourner, assurez-vous qu'aucune voiture n'est à moins de 100 mètres.

Si vous tournez à droite, serrez le bas-côté, si vous tournez à gauche, au contraire, traversez d'abord la route que vous voulez emprunter pour vous retrouver tout de suite à droite.

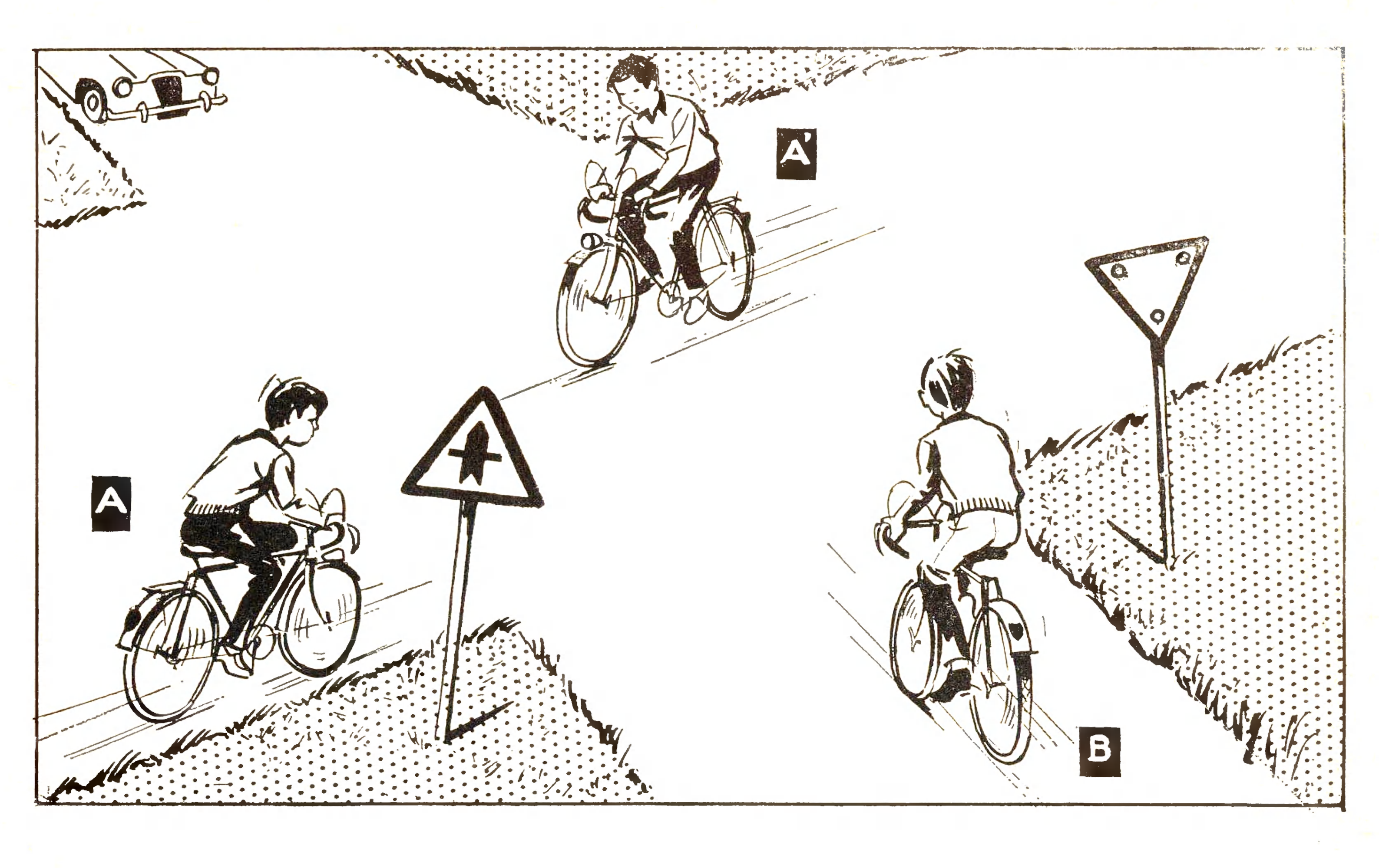


Grâce à la planche en couleur des pages 13 à 16 vous connaissez les signaux. Il vous est facile de savoir qui doit passer le premier à un croisement. Regardez.



En l'absence de signaux ou en présence de ce signal, vous laissez passer celui qui vient à votre droite. C'est la règle générale, celle que vous appliquerez également en ville.

Là, au contraire, la signalisation change tout. Si vous êtes en B, vous devez laissez passer tous ceux qui viennent à votre droite ou à votre gauche. Vous avez rencontré un triangle jaune qui vous indique que vous devez la priorité. Si vous êtes en A ou A', les autres doivent vous laissez passer, vous êtes sur une route classée à priorité, la grosse flèche bleue vous l'indique. Mais pensez à votre sécurité d'abord.



Là encore, si vous êtes en B, vous devez laissez passer tous ceux qui viennent à votre droite ou à votre gauche, mais le signal « Stop » vous oblige, en outre, à vous arrêter avant de traverser la route, **même s'il n'y a personne à votre droite ou à votre gauche.**

...ET ATTENTION !

Ne croyez pas qu'une voiture qui est à plus de 200 mètres ne compte pas. A 120 km/h — et il y en a qui roulent à cette vitesse — il ne lui faudra que 3 secondes pour être sur vous. En si peu de temps vous n'aurez pas traversé la route. De plus, il faut vous rappeler qu'à cette même allure de 120 km/h, il faut, pour qu'une automobile s'arrête, 72 mètres si la route est sèche et 192 mètres si la route est mouillée. Regardez donc très loin avant de vous engager, au moins à 300 ou 400 mètres, et traversez toujours une route le plus vite possible, sans hésiter et sans vous arrêtez.

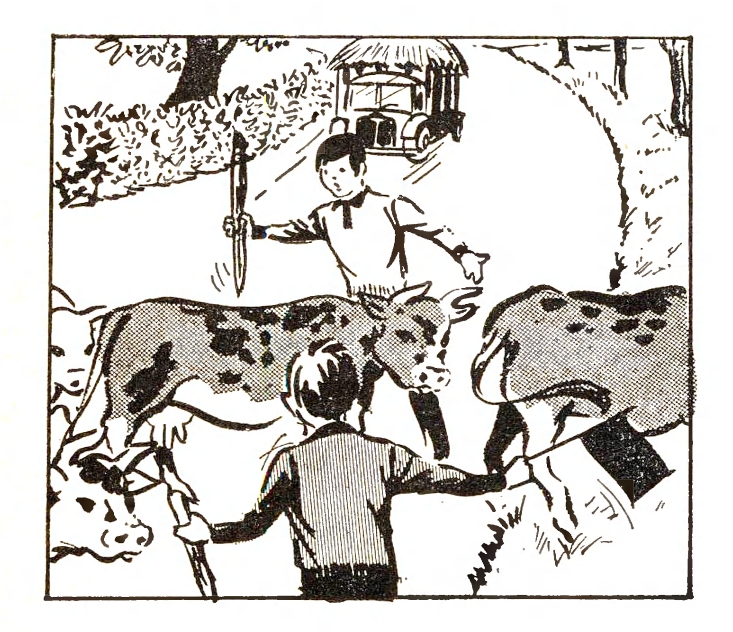
QUESTIONS : 1. Indiquez ce qu'il faut faire pour effectuer un dépassement. 2. Quelles précautions devez-vous prendre pour changer de direction ? 3. Quelle est la règle générale pour la priorité ? 5. Que doit-on faire en présence d'un panneau « Stop » ?

Conduite des animaux

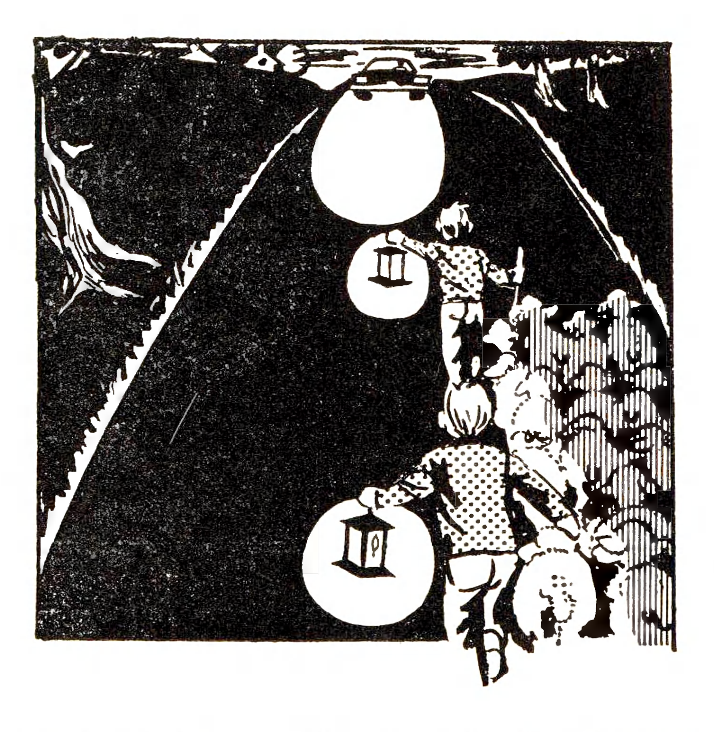


Si l'on vous confie des animaux, obligez-les à marcher bien à droite ; s'il s'agit d'un troupeau, allez chercher un camarade ; il faut être au moins deux.

Que vous soyiez avec quelques bêtes ou que vous soyiez plusieurs avec un troupeau, faites très attention pour traverser une route.



Choisissez un endroit d'où vous puissiez voir et d'où l'on puisse vous voir de loin et faites signe aux véhicules que vous vous disposez à faire traverser vos bêtes.



Si la nuit vous surprend quand vous menez un troupeau avec votre camarade, marchez en tête avec une lanterne blanche et donnez-lui en une autre rouge pour qu'il marche derrière le troupeau.

QUESTIONS : 1. Où doivent marcher les animaux ? 2. Quelles précautions doit-on prendre pour faire traverser une route à un troupeau ? 3. Comment circule-t-on la nuit avec des bêtes ?

Soyez toujours très prévoyant. Mieux vaut perdre quelques secondes à laisser passer une voiture un peu lointaine, que de risquer un accident.

Peut-être deviendrez-vous un vieux routier, votre bicyclette a peut-être déjà un moteur. Demain, vous serez peut-être motocycliste et, qui sait, bientôt automobiliste.

Plus votre engin sera rapide et puissant, plus vous devrez redoubler d'attention. En attendant, n'oubliez jamais qu'il existe une politesse de la route.

Soyez toujours courtois, exécutez comme il faut votre métier d'usager.

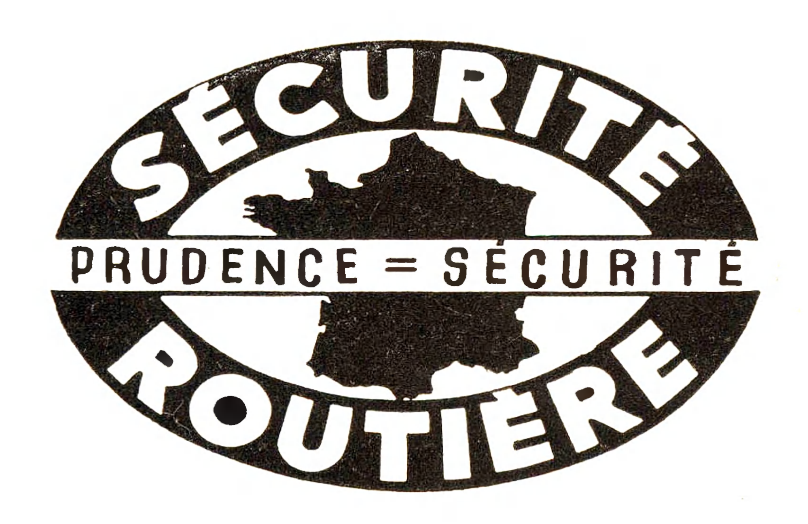
Si par malheur il vous arrivait d'être témoin d'un accident, ne vous dérobez pas à votre devoir, donnez votre identité aux victimes et restez impartial.

Si vous occasionnez des dégâts à un véhicule, ne fuyez pas, mais, à défaut de trouver le propriétaire, laissez votre adresse.

N'utilisez jamais un engin quelconque sans être assuré, c'est une sécurité que vous devez à autrui.

En un mot, conduisez-vous toujours comme vous souhaitez que l'on se conduise avec vous.

Soyez prudent et bonne route !



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Association Nationale déclarée à la Préfecture de Police sous le n° 60/1207

26, RUE D'ENGHIEN, PARIS-X^{e} - 770 92-91 - 523 00-93

Dépôt légal N° 28005 Imp. Poréba, 59, rue Meslay, Paris (3e)



APPLICATION PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

DU CODE DE LA ROUTE

sur le "CIRCUIT

Educatif deux roues de la SÉCURITÉ ROUTIÈRE"

